



PROTÉGER ET RENFORCER LA CAPACITÉ DES MIGRANTS POUR LE DÉVELOPPEMENT

**DEUXIÈME RÉUNION DU FMMD (MANILLE)
27-30 octobre 2008**

COMPTE RENDU DES DÉBATS

1. Introduction

Le FMMD 2008 de Manille, accueilli par les Philippines du 27 au 30 octobre, a marqué une nouvelle étape importante dans les discussions internationales sur la migration et le développement. Il s'agissait de la deuxième réunion du nouveau processus global mené par les gouvernements sur la migration et le développement, établi par les gouvernements et le Secrétaire général des Nations Unies dans le cadre du Dialogue de Haut Niveau sur la Migration et le Développement (DHN) en 2006.

La première réunion du FMMD avait été organisée par le Gouvernement belge en juillet 2007 à Bruxelles.

Plus de 1130 délégués ont participé au FMMD de Manille, représentant 163 Etats membres et observateurs des Nations Unies, 33 organisations internationales et 220 participants à la réunion des acteurs de la société civile. C'était la **première véritable réunion mondiale sur la migration et le développement** pour les Philippines et pour l'Asie.

Le FMMD de Manille a fait suite à plus d'une décennie de discussions internationales sur la nécessité d'un engagement plus globalisé dans le domaine de la migration et du développement. Le Président du FMMD de Manille, le Sous-secrétaire Esteban B. Conejos Jr., a décrit la réunion comme étant "une importante étape sur la route toujours plus large et plus longue vers une meilleure compréhension et un meilleur traitement des liens entre migration et développement". Les étapes précédentes englobent notamment la Conférence internationale sur la Population et le Développement en 1994, la Commission globale sur la Migration internationale établie en 2003, le Dialogue de Haut Niveau des Nations Unies (DHN) sur la Migration et le Développement en 2006 et la première réunion du FMMD à Bruxelles en 2007.

Dans la lignée du DHN de septembre 2006 et des modalités opérationnelles du FMMD adoptées à Bruxelles, le FMMD est un processus volontaire, informel et mené par les gouvernements en vue d'améliorer la compréhension et la coopération en ce qui concerne l'interconnexion mutuellement bénéfique entre migration et développement ainsi que la promotion de résultats pratiques et concrets.

Le FMMD de Manille a réuni autour de la même table des pays d'origine, de transit et de destination des migrants, des pays à tous les stades de développement économique, social et politique, représentés par des responsables politiques d'un large éventail d'agences gouvernementales, parmi lesquelles des Ministères et Départements de l'Immigration, du Développement, de l'Emploi, des Affaires étrangères, de l'Egalité entre femmes et hommes, des Affaires intérieures, de la Justice, de l'Intérieur, de l'Intégration et des Ressortissants vivant à l'étranger.

Le FMMD s'est également appuyé sur les connaissances et l'expérience d'agences internationales, dont celles qui forment le Groupe mondial sur la Migration (CNUCED, OIT, OIM, Banque mondiale, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, notamment), d'organisations et d'organismes régionaux, du milieu universitaire, d'ONG, de syndicats, du secteur privé et, surtout, des migrants.

Alors que la réunion de Bruxelles s'est concentrée sur les deux premières priorités identifiées par les gouvernements dans une enquête menée au début du processus du FMMD - mobilité de travail et envois de fonds et autres ressources de la diaspora - celle de Manille s'est attaquée aux deux suivantes, à savoir **les droits et la sécurité**. Soucieux de mettre en lumière le visage humain de la migration dans un débat qui ne traite souvent que des implications économiques rationnelles de la migration sur le développement, le gouvernement philippin a choisi comme thème central "**Protéger et renforcer la capacité des migrants pour le développement**".

Ces deux priorités ont constitué la base des discussions de la Table ronde 1 sur la protection et le renforcement de la capacité des migrants et de la Table ronde 2 sur les cadres politiques qui pourraient favoriser cette protection et ce renforcement en trouvant un meilleur équilibre entre facilitation et contrôle de la migration. La troisième Table ronde thématique sur la cohérence politique et institutionnelle et les partenariats entendait apporter un fondement aux tables rondes 1 et 2, poursuivant le débat lancé sur cette question cruciale lors du FMMD de Bruxelles.

Quels résultats le FMMD de Manille a-t-il obtenus? Selon les délégués, le FMMD a amorcé un changement de perception à l'égard de la migration et du développement, générant une plus large reconnaissance des immenses bénéfices que peut apporter la migration. Le caractère informel du processus FMMD a été largement reconnu comme un élément clé pour un échange franc, approfondi et ouvert entre les Etats participants et les autres acteurs. Les gouvernements des pays d'origine et des pays d'accueil ont salué la possibilité de discuter des droits des migrants et des moyens de les protéger et de renforcer leur capacité à contribuer au développement, en évitant tout dogmatisme et toute rancœur. Les gouvernements disposés à remanier complètement leur gouvernance de la migration sont prêts à prendre en compte les besoins des pays d'origine et ceux des pays d'accueil dans l'élaboration de leurs politiques. Les gouvernements ont par ailleurs révélé avoir participé au Forum dans un esprit de "**responsabilité partagée et de partenariat**".

Lors de la session de la Table ronde sur l'Avenir du Forum, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Migration et le Développement a confirmé que le FMMD s'était affirmé comme un instrument extrêmement utile pour promouvoir un dialogue et des échanges fructueux entre les décideurs des gouvernements dans un climat constructif. Il a également eu un impact réel au niveau national en améliorant la cohérence des politiques, notamment au travers des points focaux nationaux du FMMD.

Les résultats concrets de la réunion de Manille – groupes de travail assurant un suivi, études, catalogues de bonnes pratiques, pilotes et évaluations – extrapolent à partir des résultats majeurs de la réunion de Bruxelles tout en invitant à poursuivre les discussions de Manille lors de la troisième réunion du FMMD organisée par la Grèce.

2. Le processus préparatoire

La préparation du FMMD de Manille a été menée par le Département des Affaires étrangères en coopération avec d'autres agences gouvernementales compétentes aux Philippines. **M. Esteban B. Conejos Jr.**, Sous-secrétaire des Affaires des travailleurs migrants (OUMWA) auprès du Département des Affaires étrangères, a été nommé par le gouvernement philippin en qualité d'envoyé spécial pour le FMMD et de Secrétaire général du Comité d'organisation national des Philippines pour le FMMD. A ce titre, il a dirigé toutes les séances de préparation de fond et administratives pour la réunion de Manille, au niveau local et international.

En tant que président général du FMMD de Manille, M. Conejos a continué d'utiliser le **cadre structurel** et les méthodes de travail établis à Bruxelles en 2007: un **groupe de travail** de la Présidence comprenant des

experts nationaux et internationaux, un réseau national de **points focaux**, les **Amis du Forum** ainsi qu'un **Groupe de pilotage** regroupant quelque 30 gouvernements participants.* Le Groupe de travail a épaulé la Présidence dans la préparation des documents de référence pour la réunion de Manille; le Groupe de pilotage a fourni un soutien politique et conceptuel au processus et à la Présidence; les Amis du Forum ont contribué à la gestion du processus à travers le réseau national de points focaux; et la **Troïka**, constituée de la présidence sortante, de la présidence en exercice et de la présidence future (Belgique, Philippines, Grèce), a apporté une assistance stratégique.

Les discussions des Tables rondes du FMMD ont été préparées par des **équipes de volontaires des gouvernements**† et d'autres experts avec l'assistance des **Coordinateurs des tables rondes**. Ce caractère participatif global et pourtant informel du FMMD le distingue des autres réunions internationales de ce type.

Tout au long du processus préparatoire, le Président s'est entretenu étroitement avec **M. Peter Sutherland**, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Migration internationale et le Développement.

M. Sutherland a participé à toutes les réunions des Amis du Forum et a présidé la Session spéciale sur l'Avenir du FMMD lors de la réunion de Manille du 30 octobre.

Durant les 14 mois qu'a duré la préparation du FMMD de Manille, trois réunions des Amis du Forum se sont tenues à Genève, les 17 décembre 2007, 26 mai 2008 et 4 septembre 2008. Six réunions du Groupe de pilotage ont également été organisées à Genève. Le Groupe de pilotage a assisté la Présidence dans l'étude et l'obtention de l'accord de la majorité sur des questions comme les thèmes et le traitement des Tables rondes, le programme des 4 jours du FMMD de Manille, le budget et l'établissement d'une structure d'appui pour assister les Présidences futures dans les tâches administratives. Les Amis du Forum ont abordé toutes ces questions lors des réunions des Amis du Forum. Ils ont notamment soutenu majoritairement l'idée d'une structure d'appui pour assister les Présidences futures dans les tâches administratives de base, la gestion financière et la maintenance du site internet. Toutes ces réunions ont été capitales pour garantir le caractère de processus participatif mené par les gouvernements du FMMD.

Les ressources financières pour la réunion de Manille et sa préparation ont été fournies par le Gouvernement philippin, plusieurs autres gouvernements, des organismes internationaux et une fondation privée‡. La majeure partie du budget a été consacrée aux frais de voyage, de logement et aux indemnités journalières des participants des pays en développement et des intervenants, ainsi qu'aux arrangements logistiques de la réunion (p.ex. interprétation simultanée, traduction des documents et rapports, réunions préparatoires, services de conférence, restauration et organisateur d'événements). Deux conseillers internationaux ont été financés par leurs gouvernements (Pays-Bas et Suisse), un par l'OIIM et l'Australie et un par la Fondation MacArthur§.

Le processus préparatoire et les conclusions de la session spéciale sur l'Avenir du FMMD ont permis de mettre en place les modalités et structures nécessaires pour assurer la poursuite du processus FMMD lors de la prochaine réunion en Grèce et après 2009.

3. Les journées de la société civile (27-28 octobre)

220 délégués d'organisations et d'organismes non gouvernementaux du monde entier se sont réunis lors du deuxième Forum mondial sur la Migration et le Développement à Manille pour examiner les droits et la

* Le Groupe de pilotage était composé des pays suivants: Argentine, Australie, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Equateur, Egypte, France, Ghana, Grèce, Indonésie, Japon, Kenya, Mexique, Maroc, Pays-Bas, Norvège, Philippines, Portugal, Qatar, République de Corée, Sénégal, Afrique du Sud, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Emirats Arabes Unis, Royaume-Uni.

† Voir Annexe 2 pour la liste des équipes de pays pour les Tables rondes.

‡ Australie, Belgique, Danemark, Grèce, Irlande, Pays-Bas, Norvège, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni, Secrétariat du Groupe des Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), Fondation MacArthur, Organisation Internationale pour les Migrations, Organisation Internationale du Travail.

§ Voir Annexe 3 pour les Contributions financières à l'organisation par les Philippines.

protection des migrants, l'expansion des voies légales pour la migration et le défi de la cohérence politique au sein des Etats et par delà les frontières**.

La partie du FMMD consacrée à la société civile cette année a eu une portée plus étendue et s'est révélée plus attrayante qu'en 2007 à cinq égards:

- a) Tenue de la réunion sur deux jours au lieu d'un seul;
- b) Incorporation de données constructives de la part de nombreuses consultations nationales et régionales de la société civile impliquant des milliers de migrants, des ONG, des syndicats et des organisations confessionnelles;
- c) Introduction de trois ateliers baptisés "les voix de la région" pour mettre en lumière les perspectives régionales;
- d) Interface des représentants des gouvernements avec la société civile; et
- e) Coopération généralement plus étroite entre les gouvernements et la société civile lors de la préparation du FMMD.

La réunion de la société civile a été organisée par la **Fondation Ayala (Ayala Foundation, Inc. / AFI)** à la demande et avec le soutien du Département des Affaires étrangères des Philippines. L'AFI peut se prévaloir de 13 années d'expérience extensive et directe dans des projets de développement impliquant les migrants philippins et la diaspora, par exemple la mobilisation de fonds ou de contributions en nature, le soutien et le renforcement des capacités des associations des villes d'origine (Hometown Associations) et l'organisation de dialogues sur la migration. L'AFI appartient au Groupe de sociétés Ayala qui a apporté son soutien logistique, financier et technique pour garantir le succès de l'organisation de la réunion de la société civile.

Un cadre structurel réunissant le **Comité philippin d'organisation (Philippine Organizing Committee / POC)** et le **Comité consultatif international (International Advisory Committee / IAC)** a soutenu l'AFI dans l'organisation de la réunion. La majeure partie du budget a été fournie par la **Fondation MacArthur** et la **Fondation Ayala**, mais d'autres entités ont également contribué à l'organisation de la manifestation††.

Les thèmes et les sessions de table ronde ont fait écho à ceux de la réunion gouvernementale de manière à ce que les gouvernements et la société civile traitent des mêmes questions et défis sur la migration et le développement. Lors de la séance d'ouverture de la réunion gouvernementale du 29 octobre, une délégation de cinq membres de la société civile menée par **Mme Sharan Burrow** a soumis au Président du FMMD le rapport sur la réunion de la société civile des 27-28 octobre. Ci-dessous figurent les **principales recommandations** adressées aux gouvernements:

- Prendre en compte les avantages de la migration et résister à la tentation de réduire le nombre de migrants dans les circonstances économiques actuelles;
- Reconnaître la nécessité de développer une architecture globale pour garantir une approche de la migration basée sur les droits;
- Réaffirmer l'engagement envers le développement en fixant comme priorités la réalisation des OMD, le plein emploi et un travail décent.

Le rapport complet sur la réunion de la société civile†† qui contient les principales recommandations pour chacune des sessions de table ronde peut être consulté sur le site internet de la société civile du FMMD (<http://www.gfmd2008.org/>). En conclusion, la société civile a salué la générosité des Fondations

** Voir Annexe 4 pour le Programme des Journées de la Société civile.

†† Fondation MacArthur, Microsoft, Ayala Corporation, Bank of the Philippine Islands, Ayala Land, Organisation Internationale pour les Migrations, Open Society Institute, UNICEF, All Japan Seamen's Union, International Mariners Management Association of Japan, Organisation Internationale du Travail, Institute for the Study of International Migration, Georgetown University, Oxfam Novib, Human Rights Watch, Center for Global Development, Organisation pour la Coopération et le Développement économique (OCDE), Département philippin des Affaires étrangères, Globe Telecom, BayanTel, Coca Cola, Ammodo.Com, Fondation Santiago, Coca-Cola Foundation et League of Corporate Foundations.

†† Voir Annexe 5 pour le Rapport complet de la réunion de la société civile dans le cadre du FMMD de Manille.

Ayala et MacArthur et des autres donateurs, le travail de l'IAC, le soutien et les efforts considérables du Gouvernement philippin, remerciant particulièrement le Président du FMMD, M. Conejos.

Elle a également exprimé sa volonté de travailler en partenariat avec les gouvernements à tous les niveaux pour assurer une meilleure cohérence politique, trouver des mécanismes pour renforcer les droits et soutenir l'extension des possibilités de migration régulière.

3. La réunion gouvernementale (29-30 octobre)

La réunion gouvernementale^{ss} s'est articulée en deux séances plénières à l'ouverture et à la clôture des deux journées de réunion et huit discussions de table ronde en petits groupes réparties sur les deux jours de réunion (y compris la séance spéciale sur l'Avenir du FMMD pour les chefs de délégations).

3.1. Session plénière d'ouverture

Le Président du FMMD, le **Sous-secrétaire M. Esteban B. Conejos Jr.**, a replacé le FMMD de Manille dans le cadre du débat mondial croissant sur la migration et le développement. Il a souligné le caractère informel du FMMD et sa *focalisation interactive sur les solutions concrètes et participatives* aux défis du monde actuel. C'est ce qui le distingue d'autres processus plus formels qui restent parfois bloqués sur des points de doctrine ou de forme. Les Philippines avaient choisi d'élargir la notion de développement et de se *concentrer sur le visage humain de la migration* à la lumière de sa propre expérience étendue en matière de protection et de soutien des migrants à l'étranger.

Dans son discours de bienvenue, le **Secrétaire philippin des Affaires étrangères, M. Alberto G. Romulo**, a rendu hommage à l'immense contribution des travailleurs migrants au bien-être et à la prospérité des pays d'origine et des pays d'accueil. Les professionnels de la santé philippins, par exemple, exercent des fonctions cruciales dans les hôpitaux, les cliniques, les hospices et les maisons de santé dans de nombreuses régions du monde. Pour autant, dans de nombreux pays, les conditions pour soutenir et protéger les migrants à ces postes font toujours défaut. Le *FMMD peut contribuer à mettre en place un environnement favorable aux migrants* en instituant un dialogue et des partenariats au niveau national, international et entre des interlocuteurs multiples.

Le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-Moon, a souligné que le FMMD avait lieu en pleine crise financière mondiale, invitant les gouvernements à demeurer spécialement vigilants à l'égard de la situation des migrants. Aujourd'hui plus que jamais, il appartient aux gouvernements de réaffirmer à quel point la migration peut et devrait être un instrument pour aider les pays à sortir de la crise économique. Mais ce n'est qu'en sauvegardant les droits des migrants et en veillant à ce qu'ils soient traités avec la dignité et le respect dus à tout être humain que les gouvernements pourront créer les conditions pour que les migrants contribuent au développement. *L'exploitation est l'antithèse du développement*. Les hommes politiques et les décideurs ont dû coopérer par delà les frontières. Tout aussi essentielle a été l'étroite collaboration entre les gouvernements et la société civile.

Dans son discours inaugural, **Son Excellence la Présidente Gloria Macapagal-Arroyo** a observé que le peuple est le principal atout d'un pays à n'importe quel moment de son développement économique, social et politique. *Il ne pourrait pas y avoir de développement économique sans développement humain*. Elle a donc invité tous les pays à ratifier la Convention internationale de 1990 sur la Protection des Droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles. Le système global de protection des travailleurs expatriés à l'étranger des Philippines est reconnu par les agences internationales comme un modèle pour les autres pays. En 2007, les Philippines ont pris la tête de la région ASEAN pour élaborer la Déclaration sur la Protection et la Promotion des Droits des travailleurs migrants. Manille a par ailleurs accueilli la Conférence internationale sur l'Égalité entre les sexes, la Migration et le Développement en septembre 2008.

^{ss} Voir Annexe 6 pour le Programme complet du FMMD 2008 de Manille.

Le Gouvernement philippin est toutefois aussi conscient que la migration n'est pas la seule ou la meilleure solution pour le développement. Soucieux de veiller à ce que le départ à l'étranger pour faire carrière ne soit pas le seul choix possible pour les travailleurs philippins, le Gouvernement s'efforce de créer des opportunités d'emploi attrayantes en privilégiant le développement de certains secteurs qui génèrent des postes à revenu élevé. Un exemple est l'externalisation du processus de gestion d'entreprise qui a créé quelque 400'000 emplois aux Philippines ces 7 dernières années. Les personnes les plus capables et les plus brillantes peuvent ainsi rester plus proches de leur famille et de leurs amis et contribuer à bâtir des communautés ainsi que la prochaine génération de dirigeants.

Le bien-être des migrants et de leurs familles est une préoccupation qui traverse les frontières dans tous les sens imaginables. Les pays ont donc une responsabilité commune de mieux protéger les migrants, particulièrement contre les chocs économiques et financiers et leurs effets secondaires, contre l'exploitation, les abus et toute forme de mauvais traitement. La mondialisation devrait concerner tout le monde, pas seulement les plus forts. Nous avons besoin d'un monde où nous faisons tous partie, au même titre, d'une *communauté mondiale "bienveillante et basée sur le partage"*. Les gouvernements doivent prendre soin de leurs travailleurs en période de crise financière mais aussi en l'absence de difficultés économiques.

D'autres orateurs des Emirats arabes unis (EAU), de Belgique, des Philippines, du Groupe de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et du Groupe mondial sur la Migration (GMM) ont apporté leur soutien au Gouvernement philippin durant la session plénière d'ouverture. **M. Ghobash Saqr**, Ministre de l'Emploi des Emirats arabes unis, a soutenu l'appel du FFMD de Manille en faveur du partage des responsabilités et de partenariats entre les gouvernements pour protéger les droits et améliorer la qualité de vie de millions de travailleurs contractuels employés dans les Etats du Golfe. Le gouvernement des EAU a reconnu l'importance de la contribution de la migration au développement personnel des travailleurs contractuels ainsi qu'à celui de leurs pays d'origine et d'accueil. **L'Ambassadeur Rudi Veestraeten**, envoyé spécial de la Belgique pour l'Immigration et l'Asile, a réitéré l'engagement de la Belgique à promouvoir le dialogue et la coopération sur la migration et le développement, saluant le travail accompli par les Philippines pour faire avancer la cause du processus FFMD. Le **Secrétaire à l'emploi philippin Marianito Roque** a souligné que la gestion de la migration était une *responsabilité partagée*. Des accords ou traités au niveau bilatéral et international peuvent être des véhicules utiles pour établir des bases de référence pour protéger les migrants, assurer une reconnaissance mutuelle des compétences et renforcer le rôle des migrants en tant qu'agents du développement.

Le Secrétaire général du Secrétariat de l'ACP, **Sir John Kaputin**, a souligné la nécessité actuelle d'une volonté politique, d'une action efficace et d'un changement dynamique dès lors que les gouvernements unissent leurs forces et instaurent des partenariats en vue d'élaborer des mesures et des politiques qui protègent et renforcent la capacité des migrants pour le développement. Le Directeur général de l'OIM, **M. William Lacy Swing**, s'exprimant au nom du Groupe mondial sur la Migration (GMM), a évoqué l'espoir de poursuivre et de renforcer la collaboration avec le Forum mondial, en tirant pleinement parti des domaines respectifs de compétences des agences membres du GMM et en opérant dans le cadre de leurs mandats respectifs, tout en favorisant la coordination de leurs réponses aux besoins du FFMD.

Par manque de temps, la **discussion générale** n'a pu inclure que les interventions du Bangladesh, de la République d'El Salvador et de la France. Le **Bangladesh** a proposé que les commissions de placement de la main-d'œuvre soient soumises, le cas échéant, à un taux maximum équivalant à un mois de salaire, afin d'éviter l'exploitation des travailleurs migrants et de limiter les dettes contractées avant leur départ. Le Bangladesh a également suggéré que les pays d'origine et d'accueil élaborent des mécanismes pour rendre les contrats des travailleurs migrants justes, transparents et exécutoires, les encourageant à fixer des salaires minimum réalistes pour toutes les combinaisons de compétences et d'expérience. **El Salvador** a souligné la nécessité d'avoir des politiques publiques ouvertes et d'adapter la politique étrangère pour traiter des problèmes liés aux migrants. Le but du nouveau Vice Ministère des Affaires étrangères pour les Salvadoriens vivant à l'étranger était d'intégrer ces derniers avec El Salvador, de les protéger et de leur donner des moyens où qu'ils se trouvent. Présidente en exercice de l'Union européenne, la **France** a annoncé la récente adoption du Pacte européen sur l'Immigration et l'Asile, qui prône un plus fort engagement politique pour faciliter les envois de fonds des migrants, renforcer le rôle de la diaspora en tant qu'acteur du

développement, et encourager la circulation des compétences tout en limitant les retombées négatives de l'exode des cerveaux. D'autres délégations, retenues pour la discussion générale,*** ont été priées de soumettre leurs projets d'intervention respectifs, dont des copies figurent sur le site internet du FMMD Philippines.†††

3.2. Les sessions de Table ronde

TABLE RONDE 1 – MIGRATION, DÉVELOPPEMENT ET DROITS DE L'HOMME

(Coordinatrice: Mme Estrella Lajom Roman)

La Table ronde 1 a discuté de la situation des migrants et de leurs familles, montrant de quelle façon la protection et le renforcement de la capacité des migrants pourraient favoriser leur développement personnel et celui de leurs pays d'origine et d'accueil. Les migrants sont les mieux à même de contribuer au développement de leurs pays d'origine et d'accueil lorsque leurs droits humains fondamentaux sont protégés et qu'ils sont habilités socialement et économiquement, indépendamment de leur statut migratoire.

Les pays du "continuum" de la migration – origine, transit, destination – partagent ainsi une obligation et une responsabilité communes d'assurer le respect des droits des migrants. Ils doivent aussi procurer un environnement favorable, aidant les migrants à optimiser les gains potentiels découlant de l'activité transfrontalière. De telles politiques ne peuvent être promues que si les gouvernements approchent la migration d'une façon holistique, en engageant des partenaires multisectoriels et non-traditionnels, incluant le secteur privé et les communautés de la diaspora.

TR 1.1 Protéger les droits des migrants – une responsabilité partagée

(Co-présidence: Philippines et Emirats arabes unis)

La Table ronde 1.1 s'est concentrée sur les droits des migrants et sur les mesures prises par les pays pour protéger ces droits. Les domaines suivants ont été abordés durant la session:

- Ratification et implémentation de la Convention des Nations Unies de 1990 et des Conventions pertinentes de l'OIT.
- Nécessité d'élaborer des mécanismes permettant d'améliorer les taux de ratification et de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies de 1990 et d'envisager des approches complémentaires pour appliquer les principes des traités internationaux de manière pratique et concrète.
- Nécessité d'une volonté politique pour convertir la notion de "responsabilité partagée" en politiques et programmes tangibles pour la protection des droits des migrants.
- Le rôle du FMMD pour faciliter l'échange de bons programmes et politiques en instaurant un dialogue et une coopération plus approfondis entre les gouvernements et en promouvant la notion de responsabilité partagée parmi les différentes parties prenantes.
- La nécessité permanente d'une coopération internationale qui renforce et garantisse la protection, en particulier en ce qui concerne des organisations internationales comme les Nations Unies et sa famille d'agences, telles l'OIT, l'OMS, l'UNIFEM et d'autres comme l'Organisation internationale pour les Migrations.

*** Australie, Fédération russe, Sri Lanka, Equateur, Allemagne, Chine, République de Corée, Colombie, Iran, Norvège, Inde, Malaisie, Commission européenne.

††† Voir <http://government.gfmd2008.org/>

Principales observations et conclusions

La présentation des intervenants a mis en lumière de nombreuses bonnes pratiques des pays d'origine et d'accueil en faveur de la protection des droits des migrants.

L'approche globale des **Philippines** est un modèle de protection soutenu par des mécanismes légaux et institutionnels qui tiennent compte des intérêts des migrants à chaque stade du "cycle de vie" de la migration, à savoir avant le départ, sur place, puis au retour et lors de la réintégration. L'expérience de plus de trente ans des Philippines en matière de gestion de la migration de la main-d'oeuvre a enseigné au pays les éléments clés d'une protection efficace: engagement de partenaires bilatéraux, régionaux et multilatéraux, processus de prise de décision consultatif interne, qui implique les migrants et leurs familles, système de régulation, de protection, de réintégration et de soutien impliquant le secteur privé.

Pays d'accueil présentant des caractéristiques démographiques uniques (p.ex. une main-d'oeuvre de migrants égale à 90%), les Emirats arabes unis (EAU) ont pris l'initiative d'approfondir le dialogue et la coopération avec les pays asiatiques d'origine tout en améliorant son cadre légal et politique pour intégrer une approche basée sur les droits de l'homme en matière de gestion de la mobilité de travail. Conséquence directe du Processus de Colombo et du Dialogue d'Abou Dhabi, les EAU, les Philippines et l'Inde se sont lancés dans un projet pilote pour améliorer les pratiques et la coopération entre eux en ce qui concerne la gestion du cycle de l'emploi des travailleurs contractuels indiens et philippins dans les EAU. Lors du FMMD de Manille, les EAU ont participé activement à la promotion de la notion de responsabilité partagée et d'intérêt commun à la protection des droits des migrants.

L'Equateur a demandé à ce que l'on considère non seulement le droit des migrants à la migration légale mais aussi au retour volontaire. Le Gouvernement équatorien émet un passeport universel qui symbolise l'aspiration de toute personne à voyager partout dans le monde. La **Norvège** a identifié les éléments clés d'une protection efficace, comprenant la mise en œuvre de normes en matière de droits de l'homme et le partage de la responsabilité en vue de garantir un emploi décent.

Lors de la discussion générale, **deux questions** ont été posées aux délégués: 1) Estimez-vous qu'il y ait un lien entre la protection des droits de l'homme et la capacité des migrants de contribuer au développement? 2) Pouvez-vous donner des exemples de coopération entre pays d'origine et d'accueil?

Lien entre la protection et le développement

D'une manière générale, les pays se sont accordés à reconnaître la nécessité de protéger les droits des migrants, pas seulement parce que des migrants protégés contribuent davantage au développement économique, mais aussi parce qu'il s'agit d'un droit humain fondamental. **Protéger les droits des migrants n'est pas seulement la chose juste à faire, c'est aussi une chose intelligente à faire.** Protéger les droits des migrants leur permet de mieux contribuer au développement des pays d'origine et d'accueil et de vivre une vie meilleure, plus épanouie, de même que leurs familles.

La population est le principal atout national d'un pays. Le développement économique ne peut intervenir sans développement humain, c'est-à-dire sans que les êtres humains soient en bonne santé, instruits, en situation d'emploi et à même de prendre soin de leurs familles. A cet égard, la nécessité de protéger les droits des travailleuses migrantes, des enfants migrants et des migrants en situation irrégulière a été relevée.

Un délégué a souligné l'importance de veiller à ce que les droits et les conditions de travail des migrants, y compris les réfugiés, soient défendus. Les réfugiés peuvent devenir des agents du développement pour autant qu'on leur donne la possibilité de faire usage de leurs compétences et de leurs capacités de production durant leur séjour dans un pays d'asile.

Les migrants sont couverts par des conventions internationales spécifiques, un grand nombre émanant de l'OIT, qui se focalisent sur les modalités et conditions de travail, l'accès aux services dans le pays d'accueil en termes de logement, de réunification familiale et de réparation des torts. Toutefois, si la plupart de ces conventions sont déjà entrées en vigueur, leur application dans la pratique reste problématique et dépend, en partie, de la ratification dans les pays d'origine et d'accueil.

C'est pourquoi les délégués des pays parties à la Convention internationale de 1990 et aux Conventions de l'OIT dans ce domaine se sont joints à l'appel en faveur de la ratification de ces instruments. D'autres voix se sont exprimées sur la nécessité d'élaborer des mécanismes pour améliorer les taux de ratification et de mise en œuvre de la Convention de 1990. Nombreux sont ceux qui ont appelé à continuer de conclure des accords bilatéraux et autres en l'absence de protocoles contraignants et à se tourner vers des approches complémentaires pour appliquer les principes des traités internationaux dans la pratique et de manière concrète. Ce qui compte, c'est la protection effective dans la pratique.

Responsabilité partagée

Protéger les droits des migrants est une responsabilité partagée des gouvernements des pays d'origine et d'accueil, ainsi que des acteurs de la société civile et du secteur privé. Pour protéger plus efficacement les droits des migrants, il faut approfondir le dialogue, la coopération et instaurer un partenariat véritable entre ces acteurs, tout en reconnaissant les rôles, certes différents mais complémentaires, de chaque secteur. Une coopération étroite est indispensable pour garantir que la migration se fasse par choix et non par nécessité.

Une **volonté politique** doit être exercée dans les pays d'origine et d'accueil pour rendre opérationnelle la responsabilité partagée en termes de politiques et de programmes tangibles en matière de protection des droits des migrants. A noter que les acteurs non gouvernementaux de la société civile et du secteur privé ont également un rôle important à jouer.

Certains délégués ont souligné l'importance d'avoir un système de permis de travail basé sur les compétences plutôt que sur le parrainage, de façon à ce que les droits des migrants soient protégés même lorsque le commanditaire met un terme au contrat. D'autres ont suggéré l'établissement de mécanismes de plainte dans les pays d'accueil. Il est également important de renforcer les capacités au travers du jumelage des projets entre les pays d'origine, de transit et d'accueil.

Les intérêts de politique intérieure doivent être pris en compte. Dans une société démocratique, il convient d'équilibrer les intérêts concurrents, tout spécialement dans les situations où le nombre de migrants a un impact sur les systèmes de fourniture des services publics de base.

Bonnes pratiques en matière de responsabilité partagée

Un certain nombre de bonnes pratiques ont été évoquées durant les discussions générales, notamment: la **Déclaration de Quito** de 2008,⁺⁺⁺ qui a servi de base au travail des Etats d'Amérique du Sud en 2008; la **Déclaration de Montevideo sur la Migration, le Développement et les Droits humains des migrants** adoptée par 11 pays ibéro-américains en 2008 sur les approches proactives en matière de protection des droits des migrants;^{§§§} la **Déclaration d'Abou Dhabi** de 2008 établissant quatre partenariats pour le développement entre les pays d'origine et d'accueil en Asie, et les projets pilotes qui en sont issus aux EAU, en Inde et aux Philippines; ainsi que la **coopération de l'UE** avec la Moldavie et le Cap Vert qui inclut des arrangements de réadmission, le renforcement des capacités, la facilitation de l'entrée pour les ressortissants de pays tiers, ainsi que des droits limités de résidence.

⁺⁺⁺ *La Déclaration de Quito a été adoptée en 2008 lors du Premier Forum andin sur la Migration (4-5 septembre 2008).*

^{§§§} *La Déclaration de Montevideo sur la Migration, le Développement et les Droits humains des Migrants a été adoptée le 19 septembre 2008 lors de la 8^{ème} Conférence ibéro-américaine sur la Migration.*

Le **Chili** a une politique de migration nationale qui protège les droits des Péruviens dans le pays. En travaillant avec les Etats voisins sur une assistance consulaire commune, le Chili a régularisé 60'000 migrants sans papiers, auxquels il a également été donné accès à la justice et à la santé. Pour reproduire cette bonne pratique, il a été proposé aux pays de promouvoir une culture d'accueil des migrants.

Le **Portugal** a été l'auteur d'une Résolution lors de la 61^{ème} Assemblée mondiale de la Santé en mai 2008 sur la "santé des migrants", qui demande une approche coordonnée au niveau international entre les agences compétentes, et rappelle la nécessité de promouvoir la santé des migrants au niveau national pour favoriser leur intégration et leur développement social.

La **France** a proposé le Pacte européen sur l'Immigration et l'Asile, récemment adopté par le Conseil européen, et qui traduit le plus fort engagement politique de l'Union européenne et de ses Etats membres en faveur d'une politique commune sur les questions d'immigration touchant les citoyens de l'UE et les pays non membres.

D'autres délégués ont souligné le rôle important joué par le **FMMD** dans la promotion de la protection des droits des migrants. S'il ne semble pas y avoir jusqu'à présent de régime singulier de protection globale des migrants, il est du devoir de la communauté internationale et du FMMD de promouvoir un système global de protection acceptable, fondé sur le partage des expériences et des enseignements tirés du passé. Au FMMD, il est question de gouvernements qui informent d'autres gouvernements sur leurs actions et sur la coopération instaurée à cet effet avec d'autres pays, des organisations internationales et d'autres acteurs.

Recommandations et actions proposées:

1. *Etablir un Groupe de travail sur la Protection et le renforcement des capacités des migrants pour le Développement*, qui pourrait mener une étude sur les liens effectifs entre la protection des migrants et leur capacité à contribuer au développement.
2. *Développer un catalogue de meilleures pratiques aux niveaux national, régional et international sur la protection des migrants*, qui pourra être reproduit et faire l'objet d'un suivi sur une base permanente.
3. Continuer à élaborer des accords *bilatéraux et autres* en l'absence de protocoles contraignants, pour assurer la protection dans la pratique.
4. *Entreprendre de renforcer les capacités dans les pays d'origine et d'accueil* pour assurer le bien-être et la protection des migrants au travers d'institutions, de structures et de mécanismes adéquats.
5. *Assurer le suivi et l'évaluation* des résultats/propositions et recommandations du FFMD.
6. Explorer la possibilité de renforcer les liens avec le système des Nations Unies pour les Droits de l'Homme.

TR 1.2 Renforcer la capacité des migrants et de la diaspora afin de contribuer au développement (Co-présidence: Belgique et El Salvador)

Cette session de table ronde a abordé les trois voies permettant aux migrants et à la diaspora de contribuer au développement ainsi que les défis auxquels sont confrontés les gouvernements en ce qui concerne la mise en place des environnements favorables nécessaires pour renforcer la capacité des migrants à devenir des agents du développement, à savoir:

- i) faciliter l'engagement de la diaspora dans des activités de développement;
- ii) tirer parti de la contribution volontaire au développement que constituent les envois de fonds;
- iii) procurer à la diaspora des opportunités d'investissement en faveur du développement.

La discussion a tiré des liens avec la TR 1.1 sur la protection des droits des migrants à l'étranger et s'est appuyée en partie sur le travail et les résultats du FMMD de Bruxelles sur les ressources de la diaspora pour le développement. Elle a identifié quelques bonnes pratiques effectives à l'intention des responsables des politiques de migration et de développement dans les pays d'origine et d'accueil, ainsi que les conditions qui ont favorisé leur succès.

Principales observations et conclusions

Les migrants et la diaspora contribuent au développement positif dans les pays d'origine et d'accueil par le biais des transferts monétaires, de l'investissement, du transfert des connaissances, du transfert des technologies, du partage des idées, de la création et de l'extension des réseaux, de même que par l'établissement de partenariats commerciaux.

Afin de *maximiser l'utilisation des ressources qu'ils apportent ou envoient chez eux, les migrants ont besoin* d'un cadre politique favorable, dont les principaux éléments clé sont des institutions nationales solides et fiables dans les pays d'origine, un statut légal sûr pour les migrants et des mesures d'incitation et autres instruments dans les pays d'origine et d'accueil pour encourager les migrants à contribuer au développement. Des partenariats entre les pays d'origine et d'accueil sont tout aussi nécessaires pour faciliter les contributions de la diaspora au plan financier, technologique et social dans les deux pays.

Au **Ghana**, les membres de la diaspora qui étaient considérés avec suspicion il y a encore vingt ans, sont désormais qualifiés "d'anges du développement", un important changement d'attitude vis-à-vis du potentiel de la diaspora à contribuer au développement. Les conditions pour réaliser ce potentiel ne sont cependant pas simples. Les réformes économiques et politiques au niveau national et dans les pays d'accueil doivent s'accompagner d'une reconnaissance active des rôles de la diaspora et des rapatriés. Les actions du gouvernement pour favoriser l'engagement de la diaspora en faveur du développement peuvent se traduire par l'établissement de structures de coordination, la conduite d'audits de compétences, l'octroi de mesures d'incitation par le biais de la politique intérieure, le renforcement des capacités existantes et du rôle des organisations de migrants comme les Home Town Associations (HTA), l'amélioration de la recherche et des données, le développement de règles de résidence qui facilitent le mouvement et permettent aux migrants et à la diaspora de faire le pont entre les efforts de développement du pays d'origine et d'accueil.

A **El Salvador**, le Vice Ministère des Affaires étrangères pour les Salvadoriens à l'étranger a récemment mené des études avec la Banque centrale et deux grandes universités, qui ont révélé que les Salvadoriens à l'étranger sont de plus en plus intéressés à investir dans leur pays d'origine, même s'ils continuent à envoyer des fonds. Les études ont montré l'importance des investissements immobiliers et fait ressortir la nécessité de créer des instruments et des services financiers favorables aux migrants afin de faciliter et d'accroître l'épargne et l'investissement, sous forme par exemple de fonds de placement, de comptes d'épargne spéciaux, d'assurances et d'autres instruments.

A l'instar de la protection, le renforcement de la capacité des migrants et de la diaspora à contribuer au développement incombe à l'ensemble des acteurs du processus de migration: pays (d'origine et d'accueil), travailleurs, employeurs, intermédiaires, société civile et communauté internationale. Les partenariats et la coopération entre ces différentes parties prenantes sont essentiels.

Plusieurs délégués ont invité les gouvernements à promouvoir l'exercice des droits politiques des migrants en leur permettant de voter et de posséder la double nationalité, afin de garantir le maintien des liens avec leur pays d'origine. Certains ont présenté l'option consistant à émettre des obligations pour la diaspora afin d'exploiter la richesse des ressortissants nationaux à l'étranger. D'autres ont recommandé que les gouvernements établissent un lexique standard ou un dictionnaire des termes qui couvre le processus de

migration, favorisant ainsi une compréhension plus universelle. A titre d'exemple, quelle est la définition exacte de la diaspora? S'agit-il d'un lien biologique ou d'un lien émotionnel et patriotique?

Bonnes pratiques favorisant le renforcement des capacités des migrants pour le développement

Divers programmes de pays ont fait état de bonnes pratiques permettant de faciliter les contributions de la diaspora au développement. La politique récente de l'**Allemagne** consistant à ouvrir un plus grand nombre de canaux légaux de migration est assortie de mesures d'incitation et d'instruments pour aider les membres de la diaspora à investir dans leur pays d'origine. Par exemple, l'Allemagne met à disposition une ligne de subventions à l'investissement dans les pays d'origine, une page Internet répertoriant les moyens sûrs et économiques pour envoyer des fonds ainsi qu'un programme de retour qui propose notamment une assistance financière et des opportunités de gagner de quoi vivre chez eux. Une autre facilité fournit un financement aux rapatriés pour le développement d'entreprises.

La **Norvège** a lancé un programme pilote au Pakistan pour encourager le partenariat public/privé en couplant les contributions de la diaspora au développement avec une somme équivalente d'aide officielle au développement (AOD). Le projet promeut par ailleurs le renforcement des capacités des organisations de la diaspora dans le cadre de projets de développement afin qu'elles puissent solliciter des fonds AOD. Le Conseil des Immigrants à Oslo est un modèle de renforcement des capacités et d'engagement de la diaspora, qui facilite la communication entre les immigrants et le pays d'accueil et donne aux immigrants leur mot à dire dans les affaires locales. Les communautés de la diaspora sont représentées au Conseil, ce qui leur confère un certain poids et garantit que "quelqu'un parle pour la diaspora" lorsqu'il s'agit de prendre des décisions politiques.

La **France** a soutenu une récente enquête menée par la Banque Africaine de Développement sur les envois de fonds des migrants entre la France et le Maroc, le Sénégal, le Mali et les Comores. L'enquête avait pour objectif de dresser un inventaire des flux financiers, d'identifier les mécanismes qui régissent le marché des envois de fonds et déterminer les canaux formels et informels utilisés à cet effet. Le compte d'épargne en co-développement, introduit en 2006, permet aux migrants d'épargner à hauteur de 50'000 euros et de bénéficier d'une déduction fiscale dès lors que cette épargne est investie dans des projets de développement économique dans le pays d'origine. La déduction fiscale peut se monter à 25% du revenu net global du ménage imposé. Les ressortissants d'une cinquantaine de pays ont droit à un tel compte.

Le **Royaume-Uni** engage activement la diaspora dans le développement de stratégies de réduction de la pauvreté; il contribue à informer la diaspora au travers de sites Internet qui proposent des analyses comparatives des coûts des envois de fonds (sendmoneyhome.com), et encourage les activités de volontariat de la diaspora. Le Royaume-Uni s'intéresse aux outils technologiques (p.ex. téléphones mobiles) susceptibles de réduire les coûts des transferts de fonds envoyés au pays et a établi des partenariats en la matière avec le Nigeria, le Ghana et le Bangladesh. Il a développé des programmes pour soutenir la reprise dans les pays au lendemain de conflits, par exemple en finançant les membres de la diaspora pour qu'ils occupent des fonctions supérieures dans les gouvernements nouvellement rétablis. La **Suisse** a conclu des arrangements avec 40 pays sur la portabilité des avantages sociaux, qui couvrent 90% des immigrants en Suisse.

Sous l'angle du pays d'origine, le centre national de réintégration des Philippines propose à la diaspora un service d'enseignement et de formation en matière d'entrepreneuriat ainsi que des cours de langues, de perfectionnement des acquis et des cercles familiaux ou des groupes de soutien. Les **Comores** ont mis en place un système pour inviter les membres de la diaspora à revenir au pays pour 1 à 3 mois, une solution qui fonctionne bien. Le **Chili** tient un registre de ses ressortissants à l'étranger en coopération avec les pays d'accueil. **Israël** dispose d'un programme de "droit de naissance" qui permet aux jeunes de la diaspora d'être en lien avec leur culture et leur langue.

Avec 12 millions de ressortissants mexicains aux Etats-Unis, le **Mexique** entrevoit un potentiel de développement plus important à long terme au travers des réseaux de talents de la diaspora à l'étranger que par le canal des envois de fonds. Le Mexique aide donc ses émigrants à s'intégrer aux Etats-Unis. Le **Portugal** a également souligné le "cercle vertueux" entre l'intégration dans le pays d'accueil et les contributions au développement dans le pays d'origine.

A l'instar d'autres pays d'origine qui s'efforcent d'intensifier l'engagement de la diaspora, le **Mali** a mis en place un conseil social et culturel pour les Maliens à l'étranger. L'accord de co-développement du Mali avec la France inclut également l'organisation de visites au Mali pour les jeunes d'origine malienne et le jumelage de villages au Mali avec des communautés françaises.

Avec quelque 20 millions de ressortissants indiens à l'étranger, l'**Inde** estime que les investissements des expatriés ont été les moteurs de 17 industries du pays. Elle attribue son succès à attirer les investissements (au lieu de simples envois de fonds destinés à la consommation) à ses institutions domestiques fiables et au fait que la plupart des Indiens à l'étranger bénéficient d'un statut légal sûr dans leur pays d'accueil.

Les programmes de Migration pour le Développement en Afrique (MIDA) ont employé des milliers de personnes à travers la création de petites et moyennes entreprises (PME) et de projets de coopératives agricoles. Les programmes de MIDA ont été lancés par l'**Italie** avec le Sénégal et le Ghana. La **Belgique** a mené une étude d'évaluation des programmes MIDA dans la région des Grands Lacs et a découvert que les médecins, infirmières, paysans et enseignants appartenant à la diaspora centrafricaine vivant et travaillant en Belgique revenaient dans leur pays d'origine pour une durée limitée afin de participer à l'élaboration des politiques de développement dans le domaine de la santé, de l'éducation et de l'agriculture. Ce faisant, ils contribuent à renforcer les institutions gouvernementales dans leurs pays d'origine.

Le réseautage avec la diaspora est une stratégie commune aux pays d'origine pour maintenir le lien et assurer un engagement dans des programmes orientés vers le développement. La **Jamaïque** organise une réunion annuelle des groupes de la diaspora jamaïcaine dans le pays. La Présidente du **Chili** rencontre les communautés à l'étranger à chacun de ses voyages pour encourager l'engagement de la diaspora. Le Chili a mis sur pied un comité interministériel qui suit l'engagement de la diaspora en matière de promotion des droits de l'homme, de programmes sociaux, d'éducation et d'aide au développement. Certains délégués ont également proposé d'étudier de manière plus approfondie le "rendement virtuel" de la diaspora en utilisant les nouvelles technologies.

Parallèlement aux bonnes pratiques, **certains besoins** ont également été identifiés: aux **Comores**, par exemple, 30% de la population vit à l'étranger, d'où d'importants revenus provenant des transferts bancaires. Toutefois, ces envois ne sont pas utilisés de manière productive en raison du manque de formation des gens en matière de gestion ou d'investissement de fonds. L'investissement systématique dans la deuxième génération d'émigrants contribue à surmonter le bas niveau d'éducation qui a limité leur contribution aux Comores. Pour l'**Algérie**, le défi consiste à canaliser les envois de fonds vers des projets productifs orientés vers le développement qui éviteraient l'augmentation de la migration. La **Suisse** juge nécessaire de rendre le secteur financier plus conscient des besoins des immigrants et de leur potentiel commercial. De nombreux envois de fonds continuent de transiter par des canaux informels parce que les migrants ne savent pas comment accéder aux services financiers. Le **Sénégal** considère la nécessité de créer des "banques" de projets susceptibles d'être soutenues par des groupes de la diaspora.

La **Banque mondiale** rapporte qu'avec seulement 3% de la population mondiale qui migre, les migrants ne sont guère en mesure de stimuler le développement. L'ordre du jour international sur la migration et le développement devrait envisager d'exploiter non seulement les revenus de la diaspora mais aussi leur fortune. Cela peut se faire notamment en émettant des obligations de la diaspora bénéficiant de rabais "patriotiques", comme l'ont fait avec succès Israël et l'Inde (il est vrai dans des circonstances politiques particulières). La diaspora ayant des besoins en monnaie locale, elle n'exige pas une prime de risque de change aussi élevée que d'autres investisseurs. Si les obligations de la diaspora se profilent comme une solution prometteuse, les gouvernements ont évoqué la nécessité de disposer d'outils financiers et de réseautage plus diversifiés de manière à canaliser les envois de fonds des familles vers des activités

communautaires. Le réseautage et les accords de jumelage entre la diaspora et les communautés restées au pays pourraient bien être des outils efficaces à cet effet.

Les délégués ont encouragé le **FMMD** à soutenir et à promouvoir des projets spécifiques concrets, auxquels pourra participer la diaspora, notamment en cette période de crise financière mondiale qui risque de mettre au chômage des immigrants qualifiés dont l'expertise est nécessaire dans leurs pays d'origine.

Etant donné les avantages mutuels de la migration et des activités de la diaspora, un certain nombre de pays d'origine estiment qu'il y a une responsabilité partagée entre le pays d'origine et le pays d'accueil pour accroître les capacités de la diaspora et ses ressources en faveur du développement. Un pays d'origine a mis la Banque mondiale au défi de mener une étude sur l'équilibre entre les coûts et les bénéfices de la migration pour les pays d'origine et les pays d'accueil.

Recommandations et actions proposées:

1. Préparer un *catalogue de bonnes pratiques* dans le cadre d'accords collectifs pour soutenir et accroître la capacité des migrants et de la diaspora à contribuer au développement.
2. Etablir un *lexique standard ou un dictionnaire de termes* couvrant le processus de migration, favorisant ainsi un meilleur degré de compréhension.
3. Envisager d'émettre des *obligations de la diaspora* afin d'exploiter la fortune de celle-ci pour le développement.
4. Créer des "*banques*" de projets susceptibles d'être soutenues par des groupes de la diaspora.
5. Soutenir des programmes comme le Groupe de travail du G8 sur les envois de fonds des migrants au niveau mondial et l'Institut africain chargé des envois de fonds de migrants.
6. Encourager les mesures visant à promouvoir l'exercice des droits politiques et la participation politique, comme la possibilité de voter à l'étranger et la double nationalité, afin de favoriser le maintien des liens avec le pays d'origine.
7. Respecter la dignité humaine et les droits fondamentaux, indépendamment du statut de résidence des migrants et des membres de la diaspora.

TABLE RONDE 2 LA MIGRATION SÛRE ET RÉGULIÈRE PEUT CONTRIBUER À ATTEINDRE DES IMPACTS PLUS FORTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

(Coordinatrice: Dr. Irena Omelaniuk)

Cette Table ronde avait pour objectif de compléter les discussions de la Table ronde 1 sur la protection et le renforcement des capacités des migrants en abordant l'hypothèse selon laquelle les programmes de

migration régulière offrent le meilleur cadre pour assurer une telle protection et un tel renforcement. Les deux sessions de la Table ronde ont exploré les moyens de favoriser les programmes de migration régulière qui génèrent des bénéfices en termes de revenus pour les migrants et une offre d'emploi durable pour les pays d'origine et d'accueil, tout en prenant des mesures contre la migration irrégulière qui fragilise les migrants et réduit leurs contributions potentielles pour le développement.

Des bonnes pratiques ont été présentées, notamment l'adoption d'une approche globale de la gestion de la migration. L'accent a été mis tout particulièrement sur la mobilité du travail temporaire et les formes criminelles de trafic illicite et de traite qui ont tendance à se multiplier lorsque la réglementation est faible et que les politiques du marché du travail entrent en contradiction avec les politiques de migration. Un autre facteur clé mis en exergue pour développer des partenariats crédibles, notamment dans des contextes régionaux, a été le renforcement des capacités.

TR 2.1 Accroître les possibilités de la migration régulière

(Co-présidence: Bangladesh et Canada)

Cette session a étudié les moyens pratiques pour accroître l'offre de programmes destinés aux travailleurs étrangers temporaires qui optimisent les avantages pour les travailleurs migrants, les employeurs, les pays sources et les pays de destination. Le document de travail a souligné les caractéristiques fondamentales des programmes de gestion des travailleurs étrangers temporaires et le Président a identifié les questions de politique auxquelles devront répondre les gouvernements et les autres parties prenantes: en particulier, comment les migrants peuvent-ils accéder aux informations sur la migration régulière, et comment les gouvernements peuvent-ils effectivement toucher les migrants.

La discussion en petits groupes s'est articulée en deux parties: rapports sur quatre projets de suivi mis en œuvre ou poursuivis après le FMMD de Bruxelles en 2007 et une discussion autour du document de travail de la Présidence sur les éléments de base d'un programme de migration viable pour les travailleurs temporaires.

Les projets de suivi comprenaient un atelier sur la migration circulaire organisé par l'Ile Maurice et la CE à l'Ile Maurice en septembre 2008, un catalogue de bonnes pratiques dans les accords bilatéraux sur le travail temporaire préparé par le Maroc et l'Espagne (avec l'OSCE, l'OIM et l'OIT), ainsi qu'un atelier d'experts sur le catalogue de bonnes pratiques à Madrid en octobre 2008; à noter encore les premières étapes d'une étude sur l'engagement du secteur privé en faveur de l'abaissement des coûts de la migration pour les migrants et leurs familles.

Principales observations et conclusions

Les gouvernements ont admis que les politiques de migration – qu'elles concernent la migration temporaire ou à plus long terme – doivent être *globales, cohérentes et transparentes*, tant au niveau de leurs objectifs que de la volonté d'inclure toutes les agences gouvernementales compétentes. Elles devraient prendre en compte les intérêts des employeurs, des migrants, de la société civile, etc. En d'autres termes, il doit y avoir une cohérence institutionnelle, permettant à tous les acteurs concernés de connaître leur rôle et la façon dont il interagit avec celui des autres. Plusieurs pays ont émis l'idée que des politiques globales de migration de la main-d'œuvre pourraient également contribuer à éviter l'exode des cerveaux.

Poursuivant les discussions du FMMD de Bruxelles sur la migration bilatérale et circulaire, **l'Ile Maurice** et d'autres gouvernements ont indiqué avoir d'ores et déjà entrepris de conclure des accords bilatéraux sur la migration circulaire. Les accords bilatéraux entre **l'Espagne et le Maroc** sont présentés comme des bonnes pratiques dans le *Compendium on Good Practice Policy Elements in Bilateral Temporary Labour Arrangements* rédigé par l'OSCE, l'OIM et l'OIT après le FMMD de Bruxelles. Ces accords montrent comment les gouvernements peuvent s'unir pour élaborer des programmes accessibles, flexibles et qui répondent aux besoins de toutes les parties concernées. Ils incluent des conditions d'admission, de travail à l'étranger, de retour ou de migration répétée mutuellement acceptables.

Une adéquation effective des travailleurs et des compétences avec les besoins du marché du travail est cruciale pour assurer que les programmes de migration offrent plus de possibilités de migrer de manière régulière, particulièrement en ce qui concerne les migrants peu qualifiés. La **Suède** procède actuellement à une réforme de la migration de la main-d'œuvre, qui sera basée sur la demande des employeurs pour des étrangers qui ne peut pas être satisfaite par les travailleurs locaux. A l'image du système appliqué par les pays d'immigration traditionnelle comme l'Australie, le Canada et les Etats-Unis, le nouveau permis de travail instauré en **Suède** permettrait une immigration à la fois temporaire et permanente, en fonction des demandes d'emploi et des besoins de subsistance des migrants eux-mêmes. La **Norvège** examine la possibilité d'offrir des opportunités de travail temporaire aux employés peu qualifiés de pays en développement en rapport avec des projets de développement à mener une fois rentrés chez eux. Les programmes de migration saisonnière de la main-d'œuvre entre l'**Espagne** et le **Maroc** sont basés sur une sélection et un placement attentifs des travailleurs sous contrat de manière à répondre aux besoins des deux pays.

Les besoins des pays d'origine et de leur marché du travail ont été pris en compte, par exemple, dans l'optique d'éviter l'exode des cerveaux. Les projets pilotes de migration circulaire de l'**Ile Maurice** avec des pays comme la **France** permettent de répondre aux besoins de main-d'œuvre dans les deux pays, mais garantissent également la réintégration des migrants sur le marché du travail mauricien en combinant une formation professionnelle multisectorielle avant le départ à un perfectionnement des compétences et une accumulation de capital à l'étranger. Avec plus de 30 accords en vigueur avec les pays d'accueil, la République des **Philippines** prépare la réintégration de ses travailleurs émigrants avant le départ, leur accorde à nouveau une formation à l'étranger et intègre dans ses accords le soutien de l'employeur étranger pour des programmes de développement des ressources humaines une fois rentrés chez eux. La **Commission européenne** en appelle à l'engagement des employeurs, des syndicats et de la société civile pour gérer la migration en l'adaptant mieux aux besoins de main-d'œuvre.

La **migration circulaire** est apparue comme un élément central du débat sur la migration et le développement. Elle remet en question les concepts traditionnels de migration temporaire bilatérale de la main-d'œuvre en liant la planification de la migration à celle du marché du travail et du développement aux deux extrémités du processus, à savoir aussi bien dans les pays d'origine que d'accueil. Cela crée potentiellement une *tension* entre les politiques d'immigration des pays de destination et les aspirations des pays sources en termes de développement. Ces tensions peuvent être résolues d'un commun accord et par un engagement mutuel entre les pays. Les migrants doivent avoir la possibilité d'accumuler de nouvelles compétences utiles dans le pays d'accueil, mais aussi de les utiliser de manière productive à leur retour, de façon à pouvoir contribuer au développement.

Les programmes de migration temporaire de la main-d'œuvre en **France**, en **Espagne** et au **Portugal** sont basés sur une législation qui permet davantage de mouvement circulaire. Les programmes entre le Maroc et l'Espagne préparent et forment les migrants en vue d'un retour volontaire et d'une réintégration économique, assurant ainsi un taux de retour de quelque 95%. Le nouveau programme pilote de migration circulaire entre l'**Ile Maurice** et la **France** offre aux travailleurs peu qualifiés des mesures d'incitation pour aller à l'étranger et revenir au pays en y trouvant de meilleures opportunités professionnelles et commerciales. La **Suède**, qui a présidé en 2008 un atelier de l'IGC sur la Migration circulaire,**** introduit actuellement un régime flexible autorisant les entrées multiples à court et à long terme des travailleurs étrangers, et envisage d'instaurer des subventions au retour, la portabilité des retraites, la double nationalité et des procédures de demande simplifiées pour renforcer le caractère circulaire de la migration. L'**Argentine** défend une politique de la porte ouverte pour les travailleurs étrangers temporaires et autorise des séjours à long terme et l'octroi de la nationalité au bout de 2 ans.

Cela dit, l'accroissement des possibilités de migration légale peut également avoir des effets négatifs comme l'exode des cerveaux et la dépendance vis-à-vis des envois de fonds des migrants; des politiques intelligentes, flexibles et impliquant toutes les parties prenantes – gouvernement, secteur privé, migrants,

**** L'atelier a été organisé par l'IGC (Intergovernmental Consultations on Migration, Asylum and Refugees) à Genève, les 9-10 avril 2008.

société civile – sont donc nécessaires pour éviter ou limiter les désagréments. Selon **l’île Maurice**, des politiques de migration globales sont l’ingrédient essentiel pour assurer le succès d’un programme de migration circulaire. Le pays a également mis sur pied un Programme de renforcement multisectoriel pour mieux gérer et encourager la réintégration économique de ses travailleurs migrants.

Plusieurs pays en développement, qui accueillent et envoient des migrants, ont demandé des *programmes de migration temporaire et circulaire de la main-d’œuvre plus universels*, s’alignant sur les idées avancées par la Suède, plutôt que des accords de migration circulaire préférentiels propres à chaque pays.

D’une manière générale, les gouvernements ont voulu en savoir plus sur la façon dont les politiques de migration de la main-d’œuvre peuvent être conçues pour mieux contribuer au développement dans les pays d’origine et d’accueil. La migration temporaire et circulaire n’est pas la seule solution aux défis du développement, mais lorsqu’elle est gérée de manière adéquate, elle recèle un énorme potentiel de contribution au développement. La migration temporaire est souvent une stratégie de subsistance pour les migrants (le vieux paradigme de l’établissement permanent ne s’applique pas toujours). Plus les programmes de migration sont accessibles et flexibles, plus ils seront bénéfiques pour les migrants et leurs familles. Les décideurs politiques doivent revoir les éléments qui font potentiellement obstacle et ceux qui facilitent la mobilité et développer une législation plus favorable à la mobilité globale.

Par exemple, un certain nombre d’Etats ont mentionné que les délais fixés pour la migration temporaire de la main-d’œuvre étaient trop courts pour que les migrants puissent économiser suffisamment et ne soient pas obligés de prolonger leur séjour au-delà des limites. Les procédures pourraient être plus simples et moins bureaucratiques, permettant des entrées multiples et un changement de statut et d’employeur dans le pays d’accueil. Plusieurs pays d’accueil autorisent les travailleurs migrants temporaires à quitter le pays pour de courtes périodes sans pour autant les déchoir de leur statut de résident temporaire. La Suède autorise des absences allant jusqu’à 12 mois sans perte du statut de résidence. D’autres mesures et incitations favorisant le renforcement de la capacité des migrants en tant qu’agents de leur propre développement sont:

- l’abaissement des coûts de la migration, en accordant des prêts bon marché (subventionnés jusqu’à ce que les banques soient informées des risques ou sans commission);
- les subventions au retour;
- l’accès à la sécurité sociale, la portabilité des retraites, le remboursement des versements au titre de la sécurité sociale;
- la reconnaissance des droits des migrants et de leurs familles;
- la double nationalité;
- la participation de la société civile et du secteur des entreprises pour éviter l’exploitation des travailleurs;
- des accords et des dialogues bilatéraux et multilatéraux;
- des opportunités d’emploi égales pour les migrants;
- une reconnaissance mutuelle des compétences/qualifications.

Pour garantir une meilleure cohérence des politiques, ces mesures devraient être accompagnées de mesures de renforcement des capacités telles que la réduction des coûts des envois de fonds des migrants et l’amélioration des capacités d’investissement et de lancement de nouvelles entreprises par les migrants et leurs familles.

Les délégués ont jugé nécessaire de continuer à explorer et de prendre en compte les **droits des migrants** engagés dans des programmes de migration circulaire ou temporaire de la main-d’œuvre. Les migrants saisonniers, par exemple, n’ont souvent pas accès totalement à la sécurité sociale ou aux caisses de retraite. Il faudrait également en savoir plus sur les conséquences d’une limitation des droits des migrants dans le pays d’accueil sur le bien-être des enfants et des familles qui sont restés dans le pays d’origine. Le FFMD doit encourager la mise en place de *cadres légaux exhaustifs* dans les pays d’origine et d’accueil pour la protection des droits des migrants et promouvoir la coopération entre les pays à cet égard. La société civile a fait passer quelques messages clairs sur le traitement des coûts sociaux de la migration au travers de

politiques et de mesures portant sur: la réunification familiale, la réintégration, les modules fonds de prévoyance/retraite, et les modules d'information à l'intention des migrants et de leurs familles.

Les programmes publics d'information et les infrastructures permettant de diffuser les informations et la formation comme les Centres d'information (ou de ressources) pour les migrants, ont constitué un bon moyen pour la population de mieux saisir les opportunités légales et de se prévaloir de ses droits. Le Président a discuté du rôle que les gouvernements et les programmes d'information officiels peuvent jouer dans un monde où les sociétés d'information informelles, basées sur Internet, sont légion. Il a posé les questions suivantes: Qu'est-ce qu'un travailleur migrant potentiel doit savoir et comment peut-il accéder à ces informations? Comment les gouvernements peuvent-ils le mieux toucher les migrants et leur fournir des informations susceptibles de déboucher sur des choix de migration sûrs et productifs?

Des portails Internet pour les personnes à la recherche d'un travail à l'étranger ou d'informations sur la façon d'envoyer des fonds ont été mis en place dans certains pays et pourraient être adaptés dans d'autres. La **Colombie** propose un portail baptisé [www.colombianetworks](http://www.colombianetworks.com) qui contient des informations destinées aux Colombiens sur la prestation de services, les services consulaires et les contacts avec la diaspora à l'étranger, qui compte quelque 15'000 usagers. Le **Gouvernement sri lankais** met toutes les informations sur les offres d'emploi, les salaires, les agences de placement, etc. sur son site Internet et régleme la signature des contrats de travail. Des centres d'information sont actuellement établis par l'UE et l'ACP dans des pays comme le **Mali**, et leur utilité pour favoriser une migration plus régulière devra être évaluée en vue des prochaines réunions du FMMD.

Les gouvernements ont souligné la nécessité incontestable du **renforcement des capacités**, particulièrement dans les pays d'origine cherchant à utiliser la migration comme un moyen d'accroître les opportunités du marché du travail. S'inspirant de son programme conjoint avec le Maroc, l'Espagne estime que la gestion durable des flux de migration requiert un renforcement des capacités de gestion de la migration dans les pays d'origine. Cela inclut également un renforcement de l'information et de l'orientation avant le départ et la mise sur pied de Centres d'information pour les migrants. L'UE a récemment lancé a) un centre d'information sur la migration au Mali qui procure des informations avant le départ sur les opportunités légales et les droits des migrants et sur la façon de gérer les envois de fonds des migrants; et b) un partenariat sur la mobilité avec la **Moldavie** pour faciliter l'établissement de bases de données, la gestion des offres d'emploi sur les marchés locaux et à l'étranger et l'intégration des migrants.

Enfin, des appels répétés ont été lancés pour une synthèse des meilleures pratiques sur la façon de mettre en place des structures pour accroître les opportunités de migration régulière et limiter la migration irrégulière. Il a été rappelé aux gouvernements qu'il existe un Compendium d'arrangements bilatéraux sur le travail temporaire préparé par les gouvernements espagnol et marocain ainsi qu'un manuel de formation intitulé *Essentials of Migration Management* conçu par l'OIM, deux documents qui peuvent être consultés sur le site Internet du FMMD. S'est posée la question de savoir comment en faire un processus actif - c'est-à-dire continuer à actualiser et à compléter le Compendium pour tenir compte de l'évolution des préoccupations et des pratiques des gouvernements.

Recommandations et actions proposées

1. Procéder à l'évaluation de certains plans pilotes de migration circulaire (p.ex. l'île Maurice/France) pour évaluer et mettre en lumière les meilleures pratiques et enrichir le Compendium des bonnes pratiques évoqué ci-dessous.
2. Compléter et mettre à jour le *Compendium of Good Practice Policies on Bilateral Temporary Labour Arrangements* préparé pour l'Espagne et le Maroc par l'OSCE, l'OIM et l'OIT et y inclure les coordonnées de personnes dans les pays qui ont une expérience dans ce type de programmes.

3. *Mener à bien le projet initié en 2007* pour évaluer les moyens de réduire les coûts de la migration via un engagement accru des banques et des établissements financiers.
4. *Compiler des informations* pour tous les gouvernements sur les sites Internet accessibles et les autres véhicules d'information consacrés aux emplois à l'étranger et/ou à l'offre de postes disponibles susceptibles de faciliter la migration régulière de la main-d'œuvre.
5. Etudier comment les organisations internationales et autres informent les migrants; et évaluer le travail des Centres d'information pour les migrants (p.ex. au Mali) en faveur d'une meilleure information sur la migration.

TR 2.2 Gérer la migration et minimiser les impacts négatifs de la migration irrégulière

(Co-présidence: Australie et Thaïlande)

Cette session a discuté des *liens entre migration irrégulière et développement* et de quelle façon les formes irrégulières de migration peuvent affaiblir la sécurité privée et publique et le flux potentiel de gains pour le développement. La présidence et les intervenants ont donné des exemples de pratiques globales actuellement mises en œuvre par des pays dans différentes régions: Australie, République tchèque, Grèce, Corée, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Thaïlande et Royaume-Uni. Ils ont examiné les domaines nécessitant des efforts supplémentaires pour combler les lacunes en matière de connaissances, en particulier en ce qui concerne le lien entre migration irrégulière et développement. L'accent a été mis plus spécialement sur le problème de la traite, qui a offert des modèles pertinents de politiques globales et participatives.

Principales observations et conclusions

Il y a une forte conviction, et quelques preuves, que la migration irrégulière accroît les risques personnels et réduit les bénéfices pour le développement. Lorsque les migrants se trouvent en statut irrégulier, particulièrement lorsqu'ils sont victimes de *passeurs et de trafiquants qui pratiquent la traite d'êtres humains, ou deviennent la proie d'agents ou d'employeurs sans scrupules, leur vie est en grand danger. A titre d'exemple, ils disposent de recours limités aux services sociaux et médicaux, ou aux systèmes bancaires et financiers officiels, et ont un accès limité aux mécanismes de plainte en cas d'exploitation ou d'abus. Enfin, les migrants peuvent perdre tous les bénéfices économiques ou sociaux qu'ils avaient espéré retirer pour eux, leur famille et leur communauté.*

L'exploitation, l'abus, la perte de revenu et les autres effets secondaires négatifs du trafic illicite, de la traite et du recrutement illégal peuvent réduire le bien-être des migrants et leur capacité à envoyer des fonds ou transférer d'autres types d'avantages chez eux. Une telle privation de pouvoir des migrants peut également avoir des conséquences négatives pour le pays d'origine et le pays d'accueil, et pour les relations stratégiques entre eux, ainsi que sur la crédibilité de la migration. Cela risque en retour de déclencher l'hostilité de l'opinion publique envers les migrants et d'avoir une influence négative sur les politiques de migration.

Les gouvernements ont admis que la seule application des lois n'est pas parvenue à prévenir ou résoudre les formes irrégulières de migration. Des pays comme **l'Australie, la République tchèque, la Nouvelle-Zélande, la Thaïlande et le Royaume-Uni** ont constaté qu'une approche globale, équilibrant des programmes d'admission plus efficaces pour concilier travailleurs et emplois réels, l'application des lois contre les formes illégales de migration, le renforcement des capacités et la coopération internationale, peut être bénéfique pour toutes les parties concernées. Dans une approche globale, les programmes de migration de la main-d'œuvre sont conjugués à des sanctions contre les employeurs, à la poursuite pénale des passeurs et trafiquants, à des campagnes d'information, au renforcement des capacités et à la coopération internationale, notamment aux niveaux bilatéral et régional.

Il a été noté que la plupart des pays – tant d'émigration que d'immigration – ont déjà mis en place des systèmes pour réglementer le mouvement des populations. Certains visent, intentionnellement ou pas, à

maximiser les bénéfices de la migration pour les migrants, leurs familles et leurs pays. Les modèles diffèrent de pays à pays, en fonction des différents besoins et capacités, des différents stades de développement et de la gestion de la migration. Des situations géographiques diverses, qui vont des longues frontières vertes entre l'Afrique du Sud et ses voisins aux vastes étendues de mer entre l'Afrique du Nord et l'Europe méridionale, influencent les politiques de différentes manières.

S'il n'y a pas de solution standard ou universelle, on peut identifier un certain nombre d'éléments communs essentiels de bonne pratique pour guider les nouvelles politiques et les nouveaux programmes. Le **Royaume-Uni** cherche à mieux équilibrer les opérations électroniques de surveillance aux frontières et à instaurer des peines plus strictes contre les employeurs embauchant des travailleurs étrangers non autorisés avec un système d'admission à points, plus flexible et plus transparent, et des options de retour et de réintégration volontaires pour les migrants irréguliers. Le Royaume-Uni explore par ailleurs l'établissement de liens plus étroits entre les besoins du marché du travail et la migration, et étudie les impacts du nouveau système d'immigration à points sur les pays en développement, en vue de présenter son rapport au FMMD en 2009.

La **République tchèque** travaille avec des pays partenaires comme la Géorgie en vue de combiner la planification du marché du travail, l'information aux migrants, les mesures d'incitation au retour et le soutien à la réintégration dans une approche globale visant à favoriser la migration régulière et à limiter la migration irrégulière.

En accord avec la nouvelle vision de l'UE sur les approches liant migration et développement, les dialogues entre l'Europe et l'Afrique ou les pays de la Méditerranée occidentale encouragent les partenariats entre pays d'origine et pays d'accueil qui favorisent la migration régulière, limitent la migration irrégulière et soutiennent le développement une fois de retour au pays. Ces deux dernières années, la **France** a introduit une nouvelle législation et de nouvelles politiques en matière de migration, créant un Ministère de la Migration, de l'Intégration et du Développement afin de mieux relier ces différents domaines à régir. La France a conclu six accords de développement avec des pays africains qui associent la gestion de la migration avec des projets de développement.

La plupart des pays ont mis en place des lois et des programmes pour prévenir, poursuivre en justice et protéger contre la **traite d'êtres humains**. Des structures institutionnelles spéciales ont été établies en Australie, au Belarus, en Grèce, en Egypte, en Italie, aux Pays-Bas, aux EAU et au Royaume-Uni pour coordonner les stratégies nationales de lutte contre la traite. Cependant, peu de gouvernements associent leurs politiques de lutte contre la traite avec des initiatives de développement, comme le fait le **Royaume-Uni**, qui lie les projets de prévention de la traite dans les pays d'origine en développement avec ses programmes de lutte contre la pauvreté. Rares sont les gouvernements qui octroient aux victimes de la traite un permis de résidence temporaire assorti d'un droit de travail comme le font la **Grèce** et l'**Italie**. Différentes approches politiques sont peut-être également nécessaires aujourd'hui pour répondre de manière plus préventive aux dynamiques économiques et de travail liées à la traite.

Les délégués ont identifié les éléments clés suivants de "bonnes pratiques" politiques pour lutter contre la traite des personnes:

- Incorporation des traités internationaux à la législation, la politique et la pratique nationales;
- Un plan d'action national de lutte contre la traite des personnes;
- Une approche émanant de l'ensemble du gouvernement pour coordonner les activités de toutes les agences impliquées dans la gestion de la migration irrégulière;
- Des campagnes d'information publiques;
- Une gestion minutieuse de l'interaction migration/emploi aux deux extrémités du spectre migratoire (pays d'origine et de destination);
- Des peines sévères contre les employeurs, trafiquants, passeurs et autres contrevenants, comme moyen de dissuasion;
- La protection efficace des victimes, avec une attention particulière aux considérations de genre, aux enfants et à ceux qui fuient les persécutions;
- Une coopération plus opérationnelle entre les différentes autorités des divers pays concernés;

- Une étude plus systématique des économies et des impacts économiques de la traite des personnes.

Les délégués ont demandé à plusieurs reprises que les efforts pour lutter contre la migration irrégulière ne conduisent pas à criminaliser les migrants. Dans la sous-région **MERCOSUR**, la migration irrégulière a été réduite ces dernières années grâce à une politique de résidence plus ouverte et à la réinstallation des ressortissants des pays membres. Les immigrants reçoivent généralement les mêmes droits civils, sociaux et économiques que les ressortissants du pays. Le **Mexique** a mis en place un programme complet pour assister les mineurs non accompagnés de retour des Etats-Unis, et pour les réintégrer dans des communautés d'origine dans d'autres pays. La **Thaïlande** a introduit des sanctions plus strictes contre les trafiquants, les réseaux illégaux et les fonctionnaires corrompus, tout en concluant des MOU avec les pays voisins pour enregistrer et régulariser leurs migrants irréguliers. La Thaïlande a également créé des projets agricoles le long de ses frontières avec les grands pays sources de migrants, qui devraient générer des revenus au fil du temps pour les pays partenaires ainsi que des possibilités d'emploi pour les migrants.

Comme lors de la TR 2.1, les **campagnes publiques de sensibilisation** ont été qualifiées d'outils efficaces de prévention de la migration irrégulière, en particulier s'agissant du trafic illicite et de la traite. Parmi les bonnes pratiques, on peut citer un musicien/rappeur d'Afrique de l'Ouest qui met en garde les jeunes contre les ravages de la migration irrégulière (à rapprocher de la campagne de Ricky Martin contre la traite en Amérique latine). Outre l'information avant le départ, les canaux diplomatiques ont souvent été utilisés pour diffuser des informations aux migrants une fois à l'étranger, ainsi qu'aux Home Town Associations et aux associations de migrants. Des ateliers de formation et des programmes radio dans les langues locales peuvent également être efficaces.

Un appel a été lancé pour des services plus spécialisés à l'intention des migrants, comme ceux offerts par le **Maroc**, les **Philippines** et d'autres pays dans les pays d'accueil. A également été évoquée la nécessité d'un plus grand nombre de portails Internet pour les migrants potentiels, comme au **Sri Lanka**. L'UE et l'ACP ont mis en place des facilités en Afrique pour informer, former et/ou préparer les migrants en vue d'un emploi à l'étranger (p.ex. le centre de l'emploi au Mali). Les gouvernements doivent par ailleurs communiquer davantage avec les ONG et le secteur privé dès les prémices de toute nouvelle vision politique.

Comme lors de la TR 2.1, le **renforcement des capacités** a été jugé essentiel pour garantir une coopération intergouvernementale viable en matière de gestion de la migration. Tous les pays ne sont pas encore équipés et disposés à adopter une approche globale de la gestion de la migration. Les lacunes politiques, institutionnelles et des capacités de mise en œuvre insuffisantes ont contribué dans bon nombre de pays à une plus forte incidence de la migration irrégulière. Les gouvernements admettent que, même lorsqu'il y a des programmes globaux et des MOU entre les pays partenaires/voisins, le coût de la migration légale est parfois plus élevé que celui de la migration irrégulière, et que les mesures d'incitation sont insuffisantes pour convaincre les migrants de migrer de manière légale. Les gouvernements ont souligné la nécessité d'une meilleure gestion de l'émission des passeports, des documents de voyage et des visas d'entrée/entrées multiples, des documents souvent trop coûteux pour des migrants à faible revenu venant de pays pauvres.

C'est au niveau bilatéral que l'on trouve la plupart des exemples de renforcement efficace des capacités, ainsi qu'auprès des agences non étatiques d'experts et au sein des processus régionaux. La **République tchèque** travaille avec le Gouvernement de **Géorgie** pour renforcer les services d'information et de recommandations d'emplois à l'étranger à l'intention des migrants potentiels. Le **Royaume-Uni** associe la formation, les stratégies de sensibilisation et de lutte contre la pauvreté dans les pays sources de migrants à sa gestion de la migration. L'**Australie** soutient un projet régional quinquennal en Asie pour renforcer les moyens d'action des spécialistes et l'application des lois contre la traite des personnes.

La **coopération régionale et interrégionale** offre sans doute les meilleurs moyens de renforcer conjointement les capacités afin d'enrayer les effets néfastes de la traite et du trafic d'êtres humains tout en recueillant les bénéfices d'une migration légale. On peut citer le *Processus de Bali sur le trafic illicite, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe*, comme un exemple de coopération internationale réussie, en partie du fait de la liberté dont jouissent les membres pour aborder en toute

franchise les problèmes délicats et travailler en vue de trouver des solutions à des questions d'intérêt commun et de priorités partagées. Il a été recommandé de mettre en œuvre une précédente proposition du FMMD et de rassembler les expériences collectives des processus consultatifs régionaux (PCR) lors d'une réunion inter-PCR en Asie en 2009 avant le FMMD d'Athènes.

Recommandations et actions proposées

1. Mener une *recherche ciblée sur le rapport coûts/bénéfices et les impacts de la migration régulière et irrégulière* sur le développement pour les pays en développement connaissant des flux de migration importants à l'entrée et à la sortie.
2. Organiser une *réunion des responsables des processus consultatifs régionaux*, par exemple à Bangkok, pour partager les informations sur les activités liées à la migration et au développement et leurs résultats (voir également la TR 3.3).
3. Etablir une *méthode systématique de collecte des données et d'analyse de la traite* (s'inspirant p.ex. de la base de données CTM de l'OIM) et y inclure p.ex. la situation économique des victimes.
4. Etudier les *enseignements mutuels qui peuvent être tirés des discussions du FMMD et des PCR* sur les bonnes pratiques entre pays d'origine et d'accueil, y compris le renforcement des capacités et la coopération internationale pour enrayer le trafic illicite et la traite des personnes. Il s'agirait d'approfondir les résultats du FMMD de Bruxelles tout en faisant le lien avec ceux de la TR 3.

Enfin, deux messages communs sont ressortis des sessions des TR 2.1 et 2.2, qui sont pertinents pour la session de TR 3.1:

a) Un besoin urgent d'information – pour les migrants et pour les décideurs politiques. Ce thème est apparu de manière récurrente, une attention particulière devant être portée aux domaines suivants:

- Information sur les flux migratoires (p.ex. les flux deviennent-ils plus temporaires ou circulaires de manière naturelle ou suivant un dessein politique?); l'offre et la demande; les impacts sur le développement de la migration temporaire/permanente ou de la migration de personnes très qualifiées/peu qualifiées; les meilleures pratiques pour élaborer des programmes de migration de la main-d'œuvre/migration circulaire; et la migration temporaire opposée à la migration permanente en tant que choix volontaire.
- Les migrants et la diaspora ont besoin d'informations sur les programmes de migration légale temporaire, les conditions salariales et de travail, les lois et réglementations dans les pays de destination, les risques de la migration irrégulière, la façon dont les migrants peuvent contribuer au développement, les moyens efficaces et bon marché d'envoyer des fonds.

b) Les effets de la crise financière mondiale sur la migration régulière et irrégulière et ses impacts sur le développement: un certain nombre de délégués ont appelé de nouvelles discussions à ce sujet, mais une mise en garde a également été émise concernant la surestimation de la crise actuelle en termes de migration. Il a été convenu qu'une planification associant davantage le marché du travail et la migration permettrait d'aider les gouvernements à faire des projections concernant la situation des migrants en période de crise financière ou économique. Il convient d'étudier de manière plus approfondie les effets de la crise financière sur la migration en général et sur les envois de fonds en particulier. La crise a mis en lumière la nécessité cruciale de partenariats entre les pays d'origine et d'accueil afin d'atténuer les impacts négatifs à chaque extrémité du spectre migratoire.

TABLE RONDE 3 – COHÉRENCE POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE ET PARTENARIATS (Coordinateur: Dr Rolph K. Jenny)

Cette Table ronde s'est interrogée sur la façon dont la cohérence politique et institutionnelle et les partenariats peuvent optimiser l'impact positif de la migration sur le développement et *vice versa*, et sur la façon dont ces aspects peuvent être renforcés aux niveaux régional, national et international entre les divers acteurs de la migration et du développement.

La logique sous-jacente aux trois sessions composant la Table ronde 3 a été: Qu'ont besoin de savoir les décideurs politiques en termes de données et de preuves pour développer des politiques cohérentes; comment des politiques cohérentes, des accords institutionnels et des partenariats peuvent-ils être développés et évalués aux niveaux national et international; et comment les processus et les forums régionaux et interrégionaux contribuent-ils à l'adoption d'une politique cohérente dans le domaine de la migration et du développement.

Sur la base du schéma établi par la première réunion du FMMD à Bruxelles, les trois sessions ont concentré leurs discussions et conclusions sur a) le renforcement de la collecte des données et des outils de recherche; b) la cohérence au niveau politique et institutionnel; et c) les processus consultatifs régionaux, **les forums consultatifs interrégionaux, les organisations régionales et les processus d'intégration économique**. Ces questions de cohérence en matière de gouvernance, d'administration et de coopération dans les deux domaines interconnectés de la migration et du développement étayent directement les thèmes et les résultats des deux autres Tables rondes.

Les sessions de la Table ronde se sont également appuyées sur certaines activités de suivi du FMMD de Bruxelles telles que l'enquête sur la cohérence politique et institutionnelle menée par le Gouvernement suédois et la réunion d'experts sur les données et la recherche organisée par la Finlande.

Table ronde 3.1 Renforcer les données et les outils de recherche sur la migration et le développement (Co-présidence: Argentine et Finlande)

Poursuivant le débat mené sur les données de la migration par le FMMD de Bruxelles, cette session visait à élargir la discussion en se concentrant davantage sur les outils et mécanismes nécessaires pour renforcer la collecte de données pertinentes et actualisées et à examiner les domaines prioritaires en vue d'une recherche plus spécifique et utile à la définition des politiques. Tous les délégués ont réaffirmé l'importance primordiale de disposer de données et d'outils de recherche de bonne qualité pour une meilleure identification de l'interaction entre migration et développement et pour l'élaboration de bonnes politiques par les gouvernements et les autres acteurs.

Principales observations et conclusions

Les deux intervenants ont souligné, entre autres, les points suivants: la nécessité de centrer la recherche sur la réduction de la pauvreté via les transferts de compétences en faveur des pays d'origine des migrants plutôt que sur les seuls envois de fonds; l'impact et les causes de la migration; la migration de transit; le problème de la disparité des définitions et des concepts de migration; la relation et la coopération entre les collecteurs de données dans les entités gouvernementales et les entités non gouvernementales spécialisées, y compris l'accessibilité aux données collectées par les gouvernements; l'absence dans certains pays en développement de registres de la migration; la nécessité de disposer de données comparables et d'utiliser des méthodologies d'enquête identiques; dans le contexte de l'impact du développement sur la migration, un élargissement de la recherche sur la relation entre la migration de la main-d'œuvre à l'extérieur et les flux de capitaux et de technologie; une recherche plus approfondie sur les multiples bénéfices et aspects négatifs de la migration dans les pays d'origine et d'accueil, les avantages/désavantages à long terme de la régularisation des migrants.

Un représentant du Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM) a expliqué les résultats du séminaire d'experts sur les données et la recherche organisé par la Finlande,

insistant particulièrement sur les recommandations issues de cette réunion, notamment la création d'un groupe spécialisé dans les données et la recherche. Le Centre pour le Développement global (CDG) a présenté le travail entrepris par la Commission pour les données sur la migration internationale pour la recherche sur le développement, soulignant notamment la nécessité de disposer de meilleures données administratives, de se fonder sur les résultats des enquêtes existantes, de renforcer les capacités pour une meilleure collecte et diffusion des données et d'inclure le pays de naissance et la nationalité dans les recensements nationaux.

Les discussions qui ont suivi se sont focalisées sur trois grandes questions: pourquoi le fait de disposer de **meilleures données et de meilleurs outils de recherche** est-il particulièrement important dans le domaine de la migration et du développement et à quelles meilleures méthodes de travail peut-on recourir; quelles sont les **principales priorités** dans ce domaine, et **comment le processus du FMMD peut-il contribuer** à l'amélioration des données et des outils de recherche.

Il a été suggéré de standardiser les méthodes de collecte des données au niveau national avant de procéder à une harmonisation aux niveaux régional et international. Une recherche s'impose sur des questions comme la séparation et la réunification des familles, les femmes et les enfants, et l'impact des taux de change sur la valeur des envois de fonds. Des échanges d'information plus efficaces entre les offices gouvernementaux pertinents et avec les acteurs non gouvernementaux garantirait que les informations pertinentes parviennent en temps utile aux décideurs politiques. Un renforcement des capacités a été nécessaire pour équiper les organes de contrôle aux frontières pour collecter des données plus fiables, ainsi que pour effectuer des recherches sur l'impact du changement climatique. Les délégués ont soutenu la proposition du document de travail de créer un *Groupe de travail sur les données et la recherche* composé d'experts de gouvernements et des milieux universitaires. Un projet pilote pourrait développer un modèle de collecte et d'analyse universelles des données.

Les délégués ont reconnu la nécessité de se concentrer sur le lien entre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la migration et les stratégies de réduction de la pauvreté, ainsi que sur le rôle de la diaspora dans ce contexte. Des études plus approfondies sur la migration Sud-Sud ont été jugées nécessaires, de même que des évaluations de l'impact de la migration sur le développement et *vice versa*. Il a été estimé que les domaines suivants nécessitaient un examen plus détaillé: le renforcement des capacités pour une meilleure collecte des données; l'expérience des pays en matière de programmes de retour et de réintégration; une meilleure utilisation des ressources et de la recherche existantes; la mise à disposition de toutes les données existantes; l'analyse de l'évolution du marché du travail et le perfectionnement des compétences; un accès facilité aux données provenant des pays de destination; un programme d'action pour garantir l'accès et la fiabilité des données; la nécessité de décomposer les données de l'OCDE en fonction de l'âge, de la profession et du genre; la difficulté de mesurer les populations de la diaspora; l'inclusion de données pertinentes pour la migration dans la série de recensements de 2010; l'observatoire UE/ACP des migrations, etc.

Amélioration des données et de la recherche

Plusieurs raisons ont été avancées pour justifier la nécessité d'améliorer les données et la recherche sur la migration et le développement.

- Etant donné la complexité de la migration internationale, comprendre sa **réalité** revêt une importance vitale et nécessite un temps et des efforts suffisants pour développer des **données de meilleure qualité, plus actualisées**, et entreprendre une **recherche utile à la formulation des politiques**. Déboulonner les **mythes** en présentant des faits solides a été tout aussi crucial.
- Il est nécessaire d'œuvrer pour une meilleure compréhension du caractère holistique de **l'interaction migration/développement et développement/migration**, c'est-à-dire mieux comprendre comment le **développement peut stimuler ou décourager la migration** et comment la **migration influence les résultats du développement** dans les pays d'origine, de transit et de destination.

- Etant donné l'opportunité que présentent le FMMD et d'autres initiatives dans ce domaine en vue de développer de meilleures politiques, plus cohérentes, il importe de savoir **quelles sont les politiques qui fonctionnent et celles qui ne fonctionnent pas** en termes de promotion du développement, et comment des informations et des preuves utiles à la formulation des politiques peuvent constituer un élément de soutien.
- Nous devons également savoir rapidement de quelle façon la **crise économique mondiale actuelle** va influencer les flux migratoires et leurs impacts.

Quelles sont les priorités ?

Parmi les innombrables domaines dans lesquels les données et la recherche pourraient être améliorées, la session a identifié les priorités suivantes: a) des **données brutes** plus solides et actuelles sur l'ampleur et la nature des flux migratoires, b) une meilleure analyse des **politiques, des causes et des impacts** de la migration, et c) une meilleure **évaluation des impacts des différentes politiques**.

Dans le cadre de ces priorités, la session a identifié comme priorités spécifiques: i) une **définition plus claire de la terminologie et des concepts** liés à la migration; ii) une **meilleure comparabilité** des données entre les différents pays; iii) une **meilleure accessibilité des données existantes et nouvelles et des résultats de la recherche** pour les décideurs politiques; et iv) une **disponibilité rapide des données** compte tenu de la **crise financière et économique** actuelle.

Les domaines qui nécessiteront une attention accrue ces prochaines années sont: 1) dans quelle mesure la migration influence-t-elle les **enfants, les relations entre les sexes et les familles**; 2) comment la migration affecte-t-elle la **progression vers la réalisation des OMD**; 3) la nature de la **migration Sud-Sud**; et 4) comment mieux utiliser la **diaspora** pour promouvoir le développement durable dans les pays d'origine.

Recommandations et actions proposées

1. Fonder un *Groupe de travail sur la collecte de données et la recherche* visant à rassembler des *experts de gouvernements de pays développés et en développement, des agences internationales et du milieu universitaire pour examiner les moyens d'améliorer les données et la recherche*. Il s'agirait d'un groupe ad hoc agissant comme un bureau central pour se tenir à la page des initiatives pertinentes en matière de données et de recherche, promouvoir la comparabilité et l'accessibilité des activités existantes, informer les réunions du FMMD des conclusions et recommandations les plus pertinentes et identifier les moyens pour donner suite aux conclusions relatives aux données et à la recherche issues des réunions du FMMD. Plusieurs mesures pourraient être envisagées par le Groupe de travail, telles la promotion de la coopération régionale pour l'amélioration des données et de la recherche et le pilotage d'un projet visant à encourager les meilleures pratiques en matière de collecte et de partage des données.
2. Chaque Etat à titre individuel devrait *faire en sorte que les questions adéquates et appropriées sur la migration soient incluses dans tous les recensements lors de la série de recensements nationaux de 2010*, cette dernière constituant une occasion en or de collecter des données de qualité sur la migration.
3. Poursuivre les *efforts de renforcement des capacités en matière de données et de recherche*, en reconnaissant l'intérêt commun et la nécessité d'améliorer les *compétences techniques* dans ce domaine, de manière à dégager des bénéfices directs pour chaque pays à titre individuel – notamment en s'interrogeant sur la façon dont les pays pourraient améliorer leur contribution dans le cadre de leurs *Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)*, mais aussi de manière générale contribuer à *l'amélioration d'une compréhension partagée de l'interaction entre migration et développement* et de ses impacts dans le monde.

Table ronde 3.2 Cohérence politique et institutionnelle

(Co-présidence: Indonésie et Suisse)

Cette session a abordé la question critique du moyen de renforcer la cohérence des politiques, des programmes et des institutions dans le domaine de la migration et du développement. Elle a reconnu le caractère crucial d'une telle cohérence pour maximiser les bénéfices de la migration pour le développement et pour évaluer les impacts du développement sur la migration. Deux grands défis politiques ont été identifiés dans le document de travail de la session: comment passer de la théorie à la mise en œuvre d'initiatives pour accroître la cohérence politique et institutionnelle, et comment mieux évaluer l'impact des programmes et des accords institutionnels.

La session s'est également appuyée sur la deuxième étude sur la cohérence politique et institutionnelle menée par le Gouvernement de la Suède auprès d'un grand nombre de gouvernements, faisant suite à l'étude suédoise entreprise pour le FMMD de Bruxelles en 2007. Ont également été discutés les nombreux autres domaines politiques qui affectent aussi bien la migration que le développement – en particulier la crise économique et financière qui aura probablement un impact profond sur le développement ainsi que sur la migration et la protection des migrants.

Etant donné la multiplicité des agences gouvernementales en charge de la migration et du développement et la complexité de l'interaction entre migration et développement (et d'autres domaines politiques, comme le commerce, la santé et le bien-être), la cohérence est essentielle mais difficile à réaliser. Toutefois, en l'absence de cohérence, les réponses politiques et institutionnelles continueront d'être apportées sur une base ad hoc et avec une connaissance insuffisante du sujet.

Principales observations et conclusions

La plupart des délégués ont admis le besoin urgent d'une cohérence accrue au niveau politique et institutionnel au sein du gouvernement, entre le gouvernement et les acteurs non étatiques et entre les différents forums travaillant sur la migration et le développement.

Domaines prioritaires

Durant la discussion et dans le cadre de l'examen des stratégies de réduction de la pauvreté, des plans de développement nationaux et des politiques des donateurs, un certain nombre de domaines prioritaires présentant un manque de cohérence flagrant ont été identifiés:

- Les **envois de fonds**, avec un accent particulier sur la réduction des coûts, le renforcement des établissements financiers au travers desquels les envois de fonds pourraient être effectués, et le renforcement des connaissances financières des expéditeurs et des destinataires de ces fonds; un domaine dans lequel les gouvernements et la diaspora pourraient travailler ensemble de manière plus cohérente.
- Travailler avec la diaspora et avec les migrants à l'étranger: Les délégués ont jugé complet et efficace le **programme de la Colombie visant à cibler la diaspora** par le biais des consulats, ambassades et sites Internet, une approche basée sur l'idée que la cohérence au niveau national permet d'atteindre la cohérence au niveau international.
- Le **retour et la réintégration des migrants** dans le cadre de a) la **migration circulaire** et la cohérence en matière de **portabilité des retraites**, b) la cohérence entre les **politiques de migration régulière et irrégulière** (qui se renforcent mutuellement et sont mutuellement bénéfiques et pas simplement contradictoires) et c) une cohérence internationale accrue en matière de **réintégration** des migrants et des réfugiés **au lendemain d'une crise**.
- **Intégrer les politiques de migration dans le développement des DSRP**, les plans de développement nationaux et les programmes de développement des donateurs; et pourvoir au **renforcement des capacités** nécessaire à cet égard.

- La **protection des migrants** à tous les stades de la migration, dans les pays **sources** et de destination, avec une attention particulière à a) l'**information** des migrants sur leurs droits et leurs responsabilités, b) les besoins particuliers des **femmes et des enfants**, et c) la lutte contre la **traite** des personnes.
- Les mécanismes **légaux** en faveur de la **migration**, afin de **réduire la migration irrégulière** et d'accroître la cohérence des politiques pour l'admission des migrants. L'accent a porté particulièrement sur les jeunes, de préférence au travers de programmes éducationnels qui les forment en vue de trouver, si possible, du travail chez eux, et sur les opportunités de migration légale à l'étranger.
- **Améliorer les données**, notamment sur la diaspora et les communautés de migrants et leur contribution potentielle au développement dans les pays d'origine et d'accueil.

Cohérence institutionnelle

Les délégués ont identifié un certain nombre de mécanismes pour promouvoir la **cohérence institutionnelle au sein du gouvernement**, comme les groupes spéciaux interministériels, les points focaux nationaux, les groupes de travail et les commissions. Le nouveau Ministère français de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, qui englobe un large éventail de compétences en matière de migration, de développement et autres sous un même toit au sein du gouvernement, a été reconnu comme une approche des plus utiles.

Cependant, les gouvernements doivent aussi fournir des **ressources humaines et financières** suffisantes pour promouvoir cette cohérence structurelle et garantir la comparabilité entre les **ressources allouées** aux questions de **migration irrégulière** et celles consacrées à la facilitation de la **migration régulière**. La cohérence implique par ailleurs d'intégrer les politiques de migration dans le développement des DSRP, les plans de développement nationaux et les programmes de développement des donateurs; le renforcement des capacités nécessaires pour ce faire et l'inclusion des migrants dans les processus de planification en question.

Enfin, les mécanismes existants au niveau **national, régional** (PCR et autres forums) et **international** (FMMD) pour le dialogue et l'action politiques doivent promouvoir la cohérence politique et institutionnelle.

Le principal défi à relever pour faire avancer les choses a été de soutenir et d'intensifier la dynamique de la discussion du FMMD sur ce thème. La seconde enquête menée par la Suède a indiqué que quelque 80% des gouvernements ont reconnu l'importance de l'interaction entre la migration et le développement, mais que seulement 50% ont intégré cette notion dans leurs plans de développement nationaux.

De même, si de nombreux nouveaux accords et initiatives ont été conclus, leur efficacité à accroître la cohérence de la gouvernance ou leur impact sur le développement n'ont pas encore été évalués. L'enquête suédoise en soi a été un outil utile pour faire avancer les choses, mais pourrait inclure un chapitre indiquant dans quelle mesure les gouvernements ont élaboré des politiques qui ont été intégrées dans leurs Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Elle pourrait être élargie pour couvrir davantage d'informations que les gouvernements étaient disposés à fournir. Une telle enquête devrait être répétée, pas forcément chaque année, pour donner aux gouvernements plus de temps pour ajuster leurs politiques.

Le renforcement des capacités a été cité à maintes reprises comme un élément essentiel pour de nombreux gouvernements confrontés à un manque de ressources et de moyens pour accroître la cohérence au niveau politique et institutionnel. En réponse à la question sur le rôle du FMMD dans le renforcement des capacités des gouvernements, les délégués ont indiqué que le FMMD jouait déjà un rôle important dans le partage des informations tout en réaffirmant la nécessité de traduire les paroles en actions.

Recommandations et actions proposées

| |
|--|
| |
|--|

1. La *cohérence politique et institutionnelle* doit rester résolument à l'ordre du jour du FMMD pour garantir une attention et une dynamique renouvelées à cet égard.
2. L'enquête sur la *cohérence politique et institutionnelle* devrait être renouvelée, tous les deux ans par exemple, et inclure des questions ouvertes en complément des questions fermées (oui/non) de l'enquête actuelle.
3. Mettre en place une *plateforme ou un groupe de travail du FMMD sur la cohérence politique et institutionnelle*, en utilisant le site Internet du FMMD pour assurer un échange permanent et stimuler l'identification et la diffusion des meilleures pratiques en matière de cohérence politique et institutionnelle. Cela permettrait également de veiller à ce que la question cruciale de la cohérence politique et institutionnelle reste à l'ordre du jour des futurs FMMD.
4. Le FMMD pourrait *encourager l'examen et l'évaluation* de l'éventail de nouvelles politiques et initiatives, notamment l'intégration de la migration dans les DSRP et les politiques de développement des donateurs. Le document de travail recommande que le *FMMD réunisse des experts avant la réunion en Grèce* pour discuter des meilleures méthodes de recherche pour évaluer les politiques et les programmes. Un Manuel constitue une possibilité.
5. **Les points focaux nationaux du FMMD devraient être renforcés afin d'accroître la cohérence institutionnelle et d'aider les gouvernements à adopter de nouveaux mécanismes de coordination interministériels.**

TR 3.3 Processus consultatifs régionaux, forums consultatifs interrégionaux et organisations régionales et processus d'intégration économique dans le contexte de la migration et du développement

(Co-présidence: Brésil et France)

Cette session a examiné trois formes de consultation et de coopération régionale et interrégionale dans le domaine de la migration et du développement:

- Les processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR);
- les forums consultatifs interrégionaux; et
- les organisations régionales et les processus d'intégration économique.

Faisant suite aux résultats et mesures de suivi de la réunion du FMMD de Bruxelles, la session a exploré les moyens de renforcer le rôle des PCR dans l'accroissement de la contribution de la migration au développement et a encouragé un resserrement des liens entre les PCR et les processus régionaux d'intégration économique et les processus mondiaux tels que le FMMD. Elle a évoqué les forums et conférences interrégionaux plus récents qui rassemblent les pays d'origine, de transit et de destination pour trouver des solutions communes dans le contexte de la migration et du développement. Elle a également passé en revue les organisations régionales et sous-régionales et les processus d'intégration économique qui ont récemment placé la migration à leur ordre du jour, offrant ainsi un nouveau forum pour la coopération interétatique sur la migration.

La session a examiné dans quelle mesure ces différents processus induisent concrètement des changements dans les politiques nationales et de quelle façon leurs recommandations respectives sont mises en œuvre. Elle a évalué, au niveau national, dans quelle mesure les positions gouvernementales prises dans le cadre des processus et forums régionaux sont conformes et cohérentes avec celles prises dans les forums internationaux et *vice versa*, et s'il pourrait y avoir une action de renforcement mutuel entre le FMMD et ces activités régionales.

Principales observations et conclusions

Selon les délégués, les processus régionaux et interrégionaux de consultation et de coopération offrent un moyen utile d'informer et de soutenir les discussions du FMMD. La coopération régionale peut utilement réunir les pays d'origine, de transit et de destination voisins dans leurs efforts pour promouvoir une gouvernance cohérente de la migration à l'intérieur et à l'extérieur des frontières, améliorant ainsi la contribution de la migration au développement.

Trois formes principales de coopération régionale ont été explorées via la présentation d'études de cas:

- Les **Processus consultatifs régionaux** sur la migration – forums de dialogues informels, non contraignants sur la migration, qui se focalisent de plus en plus sur la migration et le développement. Leur caractère flexible et la recherche de résultats pratiques sont apparus comme des éléments déterminants pour leur succès et devant être maintenus. Le Processus de Colombo et son dérivé, le Dialogue d'Abou Dhabi, ont été présentés.
- Les **initiatives interrégionales** – conférences formelles, interrégionales, réunissant les pays d'origine, de transit et de destination dans le contexte de flux migratoires spécifiques, en quête de solutions concrètes et de partenariats sur la migration et le développement. La Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement qui a eu lieu à Paris en novembre 2008, faisant suite à la Conférence ministérielle de Rabat en 2006, a été présentée comme l'exemple le plus récent de cette approche interrégionale.
- Les **processus régionaux d'intégration économique** – l'exemple du MERCOSUR a été présenté pour mettre en lumière la façon dont les processus régionaux d'intégration centrés sur la croissance économique et le développement intègrent de plus en plus les questions de migration dans leurs travaux.

Les délégués ont convenu que les activités régionales ont nettement renforcé les approches politiques au sein des régions, mais qu'il demeure nécessaire de développer un cadre favorisant le dialogue entre les régions, à l'image des Réunions Asie-Europe (ASEM). Il a été suggéré qu'un groupe virtuel du FMMD échange les meilleures pratiques relatives aux processus régionaux et interrégionaux. La nécessité d'instaurer la confiance entre les gouvernements a également été soulignée. Un délégué s'exprimant au nom de la Communauté des Nations ibéro-américaines a présenté les recommandations de Montevideo de la 8^{ème} Conférence ibéro-américaine sur la Migration, le Développement et les Droits de l'Homme, soulignant les progrès réalisés dans ces domaines dans la sous-région. Le FMMD a été prié d'accorder suffisamment de temps et d'espace pour permettre un échange plus approfondi sur les activités régionales.

Un délégué a demandé au FMMD de fixer des critères clairs pour la participation des forums régionaux aux réunions du FMMD. D'autres délégués ont plutôt relevé la nécessité de maintenir le caractère informel et orienté vers les résultats des processus régionaux, leur rôle permanent en termes de renforcement des capacités et la liberté de choix des PCR d'intégrer les questions de développement à leurs ordres du jour. Cela dit, le FMMD constitue un forum important pour échanger des informations sur les activités régionales et les rôles de renforcement mutuel entre celles-ci et le FMMD, et pour favoriser la mise en œuvre des ententes conclues au niveau régional. **Un délégué a confirmé l'intention de son gouvernement de parrainer une réunion impliquant tous les PCR concernés au premier semestre 2009.**

Bon nombre d'autres délégués ont présenté leurs expériences concrètes dans le cadre des PCR, des organes sous-régionaux et des processus d'intégration, ainsi que des initiatives et conférences interrégionales, soulignant les spécificités de ces activités régionales. Ils ont également insisté sur le rôle de renforcement mutuel de ces efforts régionaux avec le débat mondial du FMMD en vue d'assurer des politiques cohérentes en matière de migration et de développement et une meilleure gouvernance de la migration.

La session a réaffirmé que chaque type et niveau de dialogue et de coopération interétatiques a son rôle à jouer. La coopération bilatérale revêt également une importance capitale car elle produit souvent des résultats plus concrets, visant des situations particulières. Chaque option a ses spécificités, d'où la valeur

d'un forum élargi comme le FMMD, qui offre la possibilité de partager les expériences régionales et permet à "une voix politique représentant les régions à l'échelon mondial" de s'exprimer.

Les gouvernements ont par ailleurs admis que tous ces forums, régionaux, sous-régionaux, mondiaux, devaient reposer sur des principes fondamentaux, en premier lieu le respect des droits des migrants.

Le défi consiste à trouver le moyen d'améliorer la cohérence, d'obtenir des informations pertinentes et de traduire tout cela dans la pratique. Certains gouvernements ont estimé que les PCR pourraient développer des plateformes virtuelles pour partager et échanger des informations et que **le FMMD pourrait participer au processus en créant une plateforme pour l'échange d'informations ("observatoire") sur les forums régionaux** consacrée à la migration et au développement. Le site Internet du FMMD pourrait être un outil utile pour un tel échange d'informations.

Plusieurs PCR, notamment la Conférence ibéro-américaine sur la Migration et la Ligue des Etats arabes, se sont organisés en vue du FMMD et pour mettre au point une approche commune. Ils proposent de procéder de la sorte sur une base annuelle.

Certains délégués ont jugé prématuré de développer une interaction formelle entre le FMMD et les forums régionaux. Ces forums ont obtenu de bons résultats parce que les gouvernements les ont jugés nécessaires et en raison de leur caractère concret et participatif. La prochaine réunion du FMMD en Grèce pourrait toutefois constituer une bonne occasion pour les forums régionaux de présenter leurs réalisations les plus récentes et pour militer en faveur du partage d'informations et des synergies émergentes entre les activités régionales et interrégionales et le FMMD. Les délégués ont conclu que les échanges avec les PCR restaient importants pour le FMMD.

Recommandations et actions proposées

1. Organiser une *réunion des Présidents et Secrétariats des Processus consultatifs régionaux (PCR)*, à Bangkok par exemple, au premier semestre 2009, pour partager les expériences et les enseignements tirés du passé. La réunion serait parrainée par l'Australie et organisée par l'OIM et ses résultats présentés à Athènes en 2009.
2. Le FMMD devrait continuer d'agir comme un *forum d'échange informel entre les PCR, les forums et initiatives interrégionaux et les processus régionaux d'intégration*, notamment en utilisant le site Internet du FMMD pour échanger des informations en continu sur les activités de ce forum.
3. Il faudrait envisager d'organiser des *événements parallèles lors de la prochaine réunion du FMMD en Grèce* pour les forums régionaux désireux de partager leurs expériences.

Table ronde 4 – Session spéciale sur l'Avenir du FMMD

(Coordinateur: M. François Fouinat)

Cette session visait à ce que les chefs de délégations passent en revue les Modalités opérationnelles du FMMD adoptées à Bruxelles en tenant compte de l'évolution des besoins du processus du FMMD. Elle a été présidée par Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Migration et le Développement. Depuis sa création dans le cadre du Dialogue de Haut Niveau des Nations Unies à New York en 2006, le FMMD s'est imposé comme un processus continu visant à promouvoir un dialogue et des échanges utiles entre les responsables politiques des gouvernements dans une atmosphère constructive.

L'avenir immédiat du FMMD semble assuré, grâce aux offres d'accueil de la Grèce, de l'Argentine, de l'Espagne et du Maroc. Les fondements du processus FMMD doivent toutefois encore être renforcés. Les Modalités opérationnelles adoptées à Bruxelles se sont révélées adéquates. Cependant, comme il a été

convenu par la Présidence, la Troïka et le Groupe de pilotage, elles doivent être adaptées en permanence pour tenir compte de l'évolution des besoins du processus.

Principales observations et conclusions

Se fondant sur une évaluation antérieure des besoins par la Présidence en exercice, suivie par une série de consultations menées avec le Groupe de pilotage du FMMD et les Amis du Forum tout au long de 2008, la dernière réunion des Amis du Forum en septembre 2008 s'est prononcée en faveur de la création d'une *structure d'appui du FMMD pour assister les futurs présidents en exercice dans le cadre des tâches administratives de base. Une majorité d'Etats membres des Amis du Forum a également convenu que la structure d'appui* serait hébergée par l'OIM à Genève, *suite à un processus de sélection par la Présidence, en consultation avec la Troïka et le Groupe de pilotage.* La structure d'appui serait dirigée par la Présidence en exercice du FMMD et placée sous son égide. Cette dernière présenterait un rapport sur les progrès réalisés dans l'établissement de la structure et les négociations à ce sujet avec l'OIM lors de la réunion de Manille.

Le Sous-secrétaire, M. Conejos, a informé la session que le MOU régissant l'établissement de la structure d'appui du FMMD avait été négocié avec l'OIM. Le budget a été ramené à USD 355'000 et les effectifs comprendraient deux postes: un Responsable de la Structure (P4) et un Assistant administratif/financier (G5/6). Le financement pourrait être assuré la première année via les contributions de pays donateurs, notamment par l'allocation des contributions non dépensées.

M. Conejos a par ailleurs annoncé qu'après consultation entre la Troïka et les pays qui ont offert d'accueillir le Forum à l'avenir, il a été convenu de certaines modalités pour le recrutement rapide de personnel. Le Président en exercice ferait figurer de suite l'annonce visant à pourvoir le poste vacant de Responsable de la Structure sur le site Internet du FMMD, invitant les candidats à soumettre leur dossier au plus tard le 30 novembre 2008. Les candidatures seraient examinées par la Présidence en exercice et une liste des candidats retenus soumise pour consultation aux autres membres de la Troïka et aux futurs pays hôtes (Argentine, Espagne et Maroc). La Troïka (Philippines, Belgique et Grèce) sélectionnerait alors un candidat d'ici le 15 décembre et l'OIM serait priée d'établir un contrat afin que la Structure entre en vigueur en janvier 2009. L'Assistant administratif/financier serait recruté selon la procédure habituelle par l'OIM, qui soumettrait ensuite la liste des candidats retenus à la Présidence en exercice, laquelle procéderait à la sélection définitive.

Dans l'ensemble, les délégations ont soutenu cette procédure. Un délégué a rappelé son objection initiale à l'implication de l'OIM, au motif que la Structure d'appui devrait être hébergée par une entité des Nations Unies. La Présidence et plusieurs autres délégations ont réaffirmé que l'hébergement était une question purement administrative, qui ne devrait pas entraîner d'implication réelle dans le processus du Forum de la part de l'agence hôte.

La session a ensuite entamé une discussion générale sur **l'avenir à long terme du FMMD.**

Concernant d'éventuelles *actions de suivi et le compte rendu des résultats du FMMD*, il y a eu consensus sur le fait que le Forum n'est pas directement responsable du suivi des projets ni des mesures de suivi qui émanent de ses réunions. Il serait toutefois dans l'intérêt de tous les participants d'être informés des initiatives en relation avec le Forum et d'avoir connaissance de leurs résultats et de leur impact. Un site Internet, géré par la Structure d'appui, pourrait contribuer à atteindre cet objectif. Dans d'autres cas, lorsque les gouvernements intéressés souhaitent se concentrer sur des questions spécifiques, ils pourraient créer des groupes de travail pour communiquer leurs résultats au Forum. La session a également noté avec intérêt l'offre du Président sortant d'étudier la mise en œuvre des actions de suivi élaborées durant sa présidence.

Au sujet des *liens du FMMD avec les Nations Unies*, le Sous-secrétaire général des Nations Unies, M. Stelzer, a informé la session qu'une récente enquête des Etats membres menée par UNDESA a confirmé que le FMMD est considéré comme un suivi utile au Dialogue de Haut Niveau des Nations Unies alors même que la migration continue de figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Le récent rapport du

Secrétaire général sur le suivi du DHN propose des modalités possibles pour établir un lien entre les deux. Dans le débat qui a suivi, à l'exception d'une minorité en faveur d'un renforcement des liens, il y a eu un consensus général sur le fait que, bien que légers, les liens du FMMD avec les Nations Unies n'en étaient pas moins solides. Le soutien sans faille du Secrétaire général et le rôle important joué par son Représentant spécial pour la Migration et le Développement dans le processus en sont la preuve. Il a par ailleurs été largement admis que le Forum et les Nations Unies servent des objectifs différents, tout en étant complémentaires. Par conséquent, pour une écrasante majorité, les liens doivent rester en l'état.

Le **Groupe mondial sur la Migration (GMM)** doit être considéré comme un partenaire incontournable en tant que source d'expertise pour la préparation des réunions du FMMD et la mise en œuvre de ses résultats. Les travaux préparatoires pour le FMMD de Manille ont renforcé les relations de travail entre les acteurs du FMMD et certaines agences du GMM. La Présidence, par exemple, a bénéficié de l'expertise de l'OIM et de l'OIT et des contributions du Comité sur les travailleurs migrants, au niveau de la conceptualisation de sa session phare de Table ronde sur "la Migration, le Développement et les Droits de l'Homme". La plupart des équipes des sessions de Table ronde ont également été épaulées par au moins une agence membre du GMM pour l'élaboration du document de travail et/ou la conduite de la session de Table ronde.

Les *relations avec la société civile* ont également été examinées. Il a été unanimement admis que le but fondamental du Forum est de permettre un dialogue entre les gouvernements. Il a par ailleurs été reconnu que ce dialogue devait pouvoir s'appuyer sur une relation avec la société civile. L'approche adoptée lors du Forum de Manille semble avoir atteint un équilibre adéquat à cet égard. En même temps, la relation pourrait évoluer de plusieurs façons, par exemple en étendant l'interface avec les gouvernements, en élargissant l'éventail des parties prenantes, en mettant un accent particulier sur le secteur privé, en favorisant un processus de consultation permanent au niveau national et un engagement accru dans la préparation des réunions de la société civile.

La question des *relations avec les organisations et processus régionaux* a suscité un certain nombre de commentaires. La valeur des consultations et processus régionaux a été soulignée par certaines délégations, qui ont également prôné une meilleure communication entre le FMMD et ces initiatives, notamment en ce qui concerne la diffusion des idées et la promotion d'un dialogue sur des approches concrètes pour traiter des questions de migration et de développement au niveau régional. Les gouvernements engagés dans des consultations et processus régionaux devraient veiller à tenir le FMMD au courant des initiatives régionales en matière de migration et de développement, conformément aux recommandations de la TR 3.

Si la question du **financement du FMMD** n'a pas été jugée brûlante, grâce aux contributions gouvernementales et non gouvernementales, un certain nombre de délégués ont souligné la nécessité d'élargir la base de donateurs, avançant deux raisons à cela: l'accroissement du nombre de pays membres du FMMD et la nécessité de dissiper l'idée selon laquelle le FMMD serait un processus alimenté par les donateurs. Si la proposition d'un système de contributions assignées a été jugée impraticable, plusieurs délégations ont encouragé les contributions volontaires, même symboliques. Les contributions pourraient être faites directement à la Présidence en exercice ou sur le compte spécial de la Structure d'appui du FMMD mise en place par l'OIM et réservée au financement des activités liées au FMMD. Les donateurs des gouvernements et des fondations privées sont invités à limiter au minimum l'affectation spécifique des fonds.

La Présidence a encouragé les participants à adhérer résolument aux caractéristiques qui rendent le FMMD unique, un forum de dialogue franc et sincère où les représentants des gouvernements peuvent partager leurs idées et leurs expériences, même en cas d'échec. Il a également appelé de ses vœux une approche plus équilibrée entre la migration et le développement et un engagement futur plus fort des décideurs politiques chargés du développement.

4. Session plénière de clôture

Les Rapporteurs généraux pour les trois Tables rondes ont présenté les principaux résultats et les mesures de suivi proposées suite aux discussions des TR: Mme Patricia Sto. Tomas (Philippines) pour la Table ronde 1;

M. Han-Maurits Schaapveld (Pays-Bas) pour la Table ronde 2; et Mme Judith Macgregor (R-U) pour la Table ronde 3. Le présent Rapport final reflète l'essentiel de leurs déclarations. La liste de mesures concrètes de suivi susceptibles d'être traitées et/ou mises en œuvre avant la prochaine réunion du FMMD à Athènes figure à l'Annexe 1.

Résumant les résultats obtenus lors de la session sur l'Avenir du FMMD, **M. Peter Sutherland** a évoqué le très large soutien manifesté à l'égard des réalisations du Forum, particulièrement la modification de la vision, du langage et de la façon dont les gouvernements traitent entre eux des questions de migration et de développement.

En tant que futur président du FMMD, le **Secrétaire d'Etat grec à l'Intérieur, M. Athanassios Nakos**, a indiqué que la Grèce avait commencé les préparatifs pour le FMMD de l'an prochain, avec la création d'une équipe multi-agences comprenant des experts nationaux et internationaux dans le domaine. Le Gouvernement a confié l'organisation de la partie consacrée à la société civile à la fondation d'assistance publique **Alexandros Onassis**, qui a déjà pris sa nouvelle fonction suite à la cérémonie de passation avec la Fondation Ayala le 28 octobre à Manille. La Grèce mettra tout en œuvre pour assurer la continuité et la mémoire institutionnelle du Forum. La nouvelle structure d'appui du FMMD peut se révéler utile à cet égard. L'objectif de continuité sera servi au mieux par une petite structure flexible qui assistera chaque Président en fonction de ses besoins spécifiques.

La Grèce propose comme thème phare du FMMD 2009 à Athènes, "**Intégrer les Politiques de Migration dans les Stratégies de Développement pour le bénéfice de tous, et particulièrement des pays d'origine**". Le Gouvernement grec a assuré de son engagement et de son soutien total pour la prochaine réunion du FMMD. La Grèce prévoit d'accueillir la prochaine réunion du FMMD à Athènes, les **4 et 5 novembre 2009**.

Dans ses **Conclusions et recommandations finales**, le Président du FMMD, **M. Esteban Conejos**, a identifié les deux principales réalisations du FMMD de Manille comme étant la **continuité et le changement**: poursuivre et faire avancer le processus de consultation et de collaboration entamé à Bruxelles l'an dernier, et modifier la façon dont le monde considère la migration et le développement. La réunion a permis de faire progresser de quelques nouveaux pas en avant décisifs un processus continu qui change la vision des gouvernements et leurs actions en matière de migration et de développement et modifie la façon dont les gouvernements traitent entre eux de ces deux aspects étroitement liés. Pour ce faire, la réunion s'est fondée sur les importants résultats obtenus lors de la première réunion à Bruxelles, tout en renforçant les structures permettant d'assurer la continuité du processus.

Parmi les signes de changement, les Philippines avaient choisi pour thème "**Protéger et renforcer la capacité des migrants pour le développement**" dans le souci d'éloigner le débat des arguments rationnels habituels liés aux avantages économiques de la migration pour le recentrer sur les migrants et leurs familles. La plus grande richesse d'un pays, c'est sa population, et les migrants ne peuvent générer des bénéfices pour le développement que s'ils sont correctement protégés et soutenus.

Le caractère informel du processus, sans déclarations ni engagements formels, a aidé les gouvernements à obtenir plus en termes de partenariats et de bonnes pratiques que cela n'aurait été possible dans le cadre d'autres débats formels sur les principes et la doctrine. Les résultats concrets cités par les rapporteurs des Tables rondes témoignent du fait que les gouvernements commencent à atteindre un certain **degré d'entente** sur la définition des importantes connexions entre migration et développement, les domaines dans lesquels des lacunes sont encore à combler en matière de connaissances et sur la façon d'y parvenir. Les gouvernements ont fait un pas de plus vers la mise en œuvre de solutions communes pour répondre à des défis communs. Ils sont désormais plus proches d'un **consensus en matière d'action**.

Le FMMD est désormais bien établi comme un processus continu, mené par les gouvernements, non tributaire des donateurs, avec des liens avec les Nations Unies. Les relations avec le GMM et la société civile en général devraient continuer à évoluer. Les priorités thématiques devraient également être adaptées à l'évolution du contexte mondial, telle la crise financière mondiale actuelle. La cohérence politique et

institutionnelle devrait demeurer à l'ordre du jour du FMMD. Le Forum peut fournir le cadre pour des révisions périodiques des données, de la recherche, des méthodes, des techniques d'évaluation, des programmes pilotes, de la façon dont les gouvernements intègrent la migration dans leurs stratégies de développement nationales, etc.

Les Philippines devraient transmettre le flambeau du FMMD à la République de Grèce le 15 décembre 2008 à Athènes.

Dans son discours de clôture, le **Vice-Président philippin Noli de Castro** a réitéré l'engagement du Gouvernement envers le "**Manila Call to Action**" qui enjoint les gouvernements et toutes les autres parties prenantes à garantir des politiques et des pratiques cohérentes, justes et soucieuses de l'égalité entre les sexes en matière de migration et de développement. Il a observé que le FMMD de Manille avait atteint son but de dépasser le "quoi" pour s'attaquer au "comment" de la migration et du développement, c'est-à-dire comment intégrer la migration dans les stratégies de développement nationales et locales, faire circuler les compétences des travailleurs migrants et mesurer l'efficacité des efforts internationaux en matière de protection des travailleurs migrants, entre autres. Une collaboration étroite entre le gouvernement et la société civile et entre les pays d'origine et d'accueil, pourrait permettre d'élaborer les programmes nécessaires sur le terrain et de répartir les responsabilités pour la migration et le développement. Cependant, en déplaçant l'attention du plan macroéconomique aux programmes spécifiques sur le terrain, les gouvernements doivent désormais faire de la génération de ressources une priorité afin de garantir le financement adéquat et suffisant des programmes pour les migrants.

Annexe 1

Résultats anticipés du FMMD de Manille 2008*

TR 1.1

1. *Etablir un Groupe de travail sur la Protection et le renforcement des capacités des migrants pour le développement, qui pourrait mener une étude sur les liens effectifs entre la protection des migrants et leur capacité à contribuer au développement.*
2. *Développer un catalogue de meilleures pratiques aux niveaux national, régional et international sur la protection des migrants, qui pourra être reproduit et faire l'objet d'un suivi permanent.*
3. *Continuer à élaborer des accords bilatéraux et autres en l'absence de protocoles contraignants pour assurer la protection dans la pratique.*
4. *Entreprendre de renforcer les capacités dans les pays d'origine et d'accueil pour assurer le bien-être et la protection des migrants au travers d'institutions, de structures et de mécanismes adéquats.*
5. *Assurer le suivi et l'évaluation des résultats/propositions et recommandations du FFMD.*
6. *Explorer la possibilité de renforcer les liens avec le système des Nations Unies pour les Droits de l'Homme.*

TR 1.2

7. Préparer un *catalogue de bonnes pratiques* dans le cadre d'accords collectifs pour soutenir et accroître la capacité des migrants et de la diaspora à contribuer au développement.
8. Etablir un *lexique standard ou un dictionnaire de termes* couvrant le processus de migration, en vue d'une compréhension plus universelle.
9. Envisager d'émettre des *obligations de la diaspora afin d'exploiter la fortune de celle-ci pour le développement;*
10. Créer des *"banques" de projets* qui seraient soutenues par des groupes de la diaspora.
11. Soutenir des programmes comme le Groupe de travail du G8 sur les envois de fonds des migrants au niveau mondial et l'Institut africain chargé des envois de fonds de migrants.
12. Encourager les mesures visant à promouvoir l'exercice des droits politiques et la participation politique, comme la possibilité de voter à l'étranger et la double nationalité, afin de favoriser le maintien des liens avec le pays d'origine.
13. Respecter la dignité humaine et les droits fondamentaux, indépendamment du statut de résidence des migrants et des membres de la diaspora.

TR 2.1

14. *Procéder à l'évaluation de certains plans pilotes de migration circulaire* (p.ex. l'Ile Maurice/France) pour évaluer et mettre en lumière les meilleures pratiques et enrichir le Catalogue des bonnes pratiques évoqué ci-dessous.

* Note: les résultats pratiques susceptibles d'être mis en œuvre à court/moyen terme apparaissent en caractère gras

15. Compléter et mettre à jour le *Compendium of Good Practice Policies on Bilateral Temporary Labour Arrangements* préparé pour l'Espagne et le Maroc par l'OSCE, l'OIM et l'OIT et y inclure les coordonnées de personnes dans les pays ayant une expérience dans ce type de programmes.
16. *Mener à bien le projet initié en 2007* pour évaluer les moyens de réduire les coûts de la migration grâce à un engagement accru des banques et des établissements financiers.
17. *Compiler des informations* pour tous les gouvernements sur les sites Internet accessibles et les autres véhicules d'information consacrés aux emplois à l'étranger et/ou à l'offre de postes disponibles susceptibles de faciliter la "correspondance" et les formes régulières de migration de la main-d'œuvre.
18. Etudier comment les organisations internationales et autres informent les migrants; et évaluer le travail des Centres d'information pour les migrants (p.ex. au Mali) en faveur d'une meilleure information sur la migration.

TR 2.2

19. Mener une **recherche ciblée sur le rapport coûts/bénéfices et les impacts de la migration régulière et irrégulière** sur le développement pour les pays en développement connaissant des flux de migration importants à l'entrée et à la sortie.
20. Organiser une *réunion des responsables des processus consultatifs régionaux*, par exemple à Bangkok, pour partager les informations sur les activités liées à la migration et au développement et leurs résultats (voir également la TR 3.3 ci-dessous).
21. Etablir une *méthode systématique de collecte des données et d'analyse de la traite* (s'inspirant p.ex. de la base de données CTM de l'OIM) et y inclure p.ex. la situation économique des victimes).
22. Etudier les enseignements mutuels qui peuvent être tirés des discussions du FMMD et des PCR sur les bonnes pratiques entre pays d'origine et d'accueil, y compris le renforcement des capacités et la coopération internationale pour enrayer le trafic illicite et la traite des personnes. Il s'agirait d'approfondir les résultats du FMMD de Bruxelles tout en faisant le lien avec ceux de la TR 3.

TR 3.1

23. Créer un *Groupe de travail sur la collecte de données et la recherche* visant à rassembler des experts de gouvernements de pays développés et en développement, des agences internationales et du milieu universitaire pour examiner les moyens d'améliorer les données et la recherche. Il s'agirait d'un groupe ad hoc agissant comme un bureau central pour se tenir à la page des initiatives pertinentes en matière de données et de recherche, promouvoir la comparabilité et l'accessibilité des activités existantes, informer les réunions du FMMD des conclusions et recommandations les plus pertinentes et identifier les moyens pour donner suite aux conclusions relatives aux données et à la recherche issues des réunions du FMMD. Plusieurs mesures pourraient être envisagées par ce Groupe de travail, telles la promotion de la coopération régionale pour l'amélioration des données et de la recherche et le pilotage d'un projet visant à encourager les meilleures pratiques en matière de collecte et de partage des données.
24. Chaque Etat à titre individuel devrait *faire en sorte que les questions adéquates et appropriées sur la migration soient incluses dans tous les recensements lors de la série de recensements nationaux en 2010*, celle-ci constituant une occasion en or de collecter des données de qualité sur la migration.

25. Poursuivre les *efforts de renforcement des capacités en matière de données et de recherche*, en reconnaissant l'intérêt commun et la nécessité d'améliorer les *compétences techniques* dans ce domaine, de manière à dégager des bénéfices directs pour chaque pays à titre individuel – notamment en s'interrogeant sur la façon dont les pays pourraient améliorer leur contribution dans le cadre de leurs *Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)*, mais aussi de manière générale contribuer à *l'amélioration d'une compréhension partagée de l'interaction entre migration et développement* et de ses impacts dans le monde.

TR 3.2

26. La *cohérence politique et institutionnelle doit rester résolument à l'ordre du jour du FMMD* pour garantir une attention et une dynamique renouvelées à cet égard.
27. *L'enquête sur la cohérence politique et institutionnelle* devrait être renouvelée, tous les deux ans par exemple, et inclure des questions ouvertes en complément des questions fermées (oui/non) de l'enquête actuelle.
28. Créer une *plateforme ou un groupe de travail du FMMD sur la cohérence politique et institutionnelle*, en utilisant le site Internet du FMMD pour assurer un échange permanent et *stimuler l'identification et la diffusion des meilleures pratiques* en matière de cohérence politique et institutionnelle. Cela permettrait également de veiller à ce que la question cruciale de la cohérence politique et institutionnelle reste à l'ordre du jour des futurs FMMD.
29. Le FMMD pourrait *encourager l'examen et l'évaluation* de l'éventail de nouvelles politiques et initiatives, notamment l'intégration de la migration dans les DSRP et les politiques de développement des donateurs. Le document de travail recommande que le *FMMD réunisse des experts avant la réunion en Grèce pour discuter des meilleures méthodes de recherche* pour évaluer les politiques et les programmes. Un Manuel constitue une possibilité.
30. *Les points focaux nationaux du FMMD devraient être renforcés afin d'accroître la cohérence institutionnelle et d'aider les gouvernements à adopter de nouveaux mécanismes de coordination interministériels.*

TR 3.3

31. Organiser une *réunion des Présidents et Secrétariats des Processus consultatifs régionaux (PCR)*, à Bangkok par exemple, au premier semestre 2009, pour partager les expériences et tirer des enseignements du passé. La réunion serait parrainée par l'Australie et organisée par l'OIM; ses résultats seraient présentés à Athènes en 2009.
32. Le FMMD devrait continuer d'agir comme un *forum d'échange informel entre les PCR, les forums et initiatives interrégionaux et les processus régionaux d'intégration*, notamment en utilisant le site Internet du FMMD pour échanger des informations en continu sur les activités de ce forum.
33. Il faudrait envisager d'organiser des *événements parallèles lors de la prochaine réunion du FMMD en Grèce* pour les forums régionaux désireux de partager leurs expériences.

ANNEXE 2

EQUIPES DES SESSIONS DE TABLE RONDE

TABLE RONDE 1: Migration, Développement et Droits de l'Homme

Coordinatrice: Estrella Lajom Roman

TR 1.1: *Protéger les droits des migrants – une responsabilité partagée***Co-présidents: Philippines et EAU****Membres de l'équipe: Argentine, Bangladesh, Canada, Chili, Chine, Egypte, Indonésie, Mexique, Pays-Bas, Nigeria, Norvège, Pakistan****TR 1.2: *Renforcer la capacité des migrants et de la diaspora afin de contribuer au développement*****Co-présidents: Belgique et El Salvador****Membres de l'équipe: Algérie, Allemagne, Argentine, Brésil, Chine, Equateur, Egypte, France, Ghana, Grèce, Italie, Mexique, Maroc, Nigeria, Portugal, Suisse****TABLE RONDE 2: La migration sûre et régulière peut contribuer à atteindre des impacts plus forts en matière de développement**

Coordinatrice: Dr Irena Omelaniuk

TR 2.1: *Accroître les possibilités de la migration régulière***Co-présidents: Bangladesh et Canada****Membres de l'équipe: Costa Rica, Egypte, Espagne, EAU, Inde, l'Île Maurice, Maroc, Nicaragua, Philippines, Suède.****TR 2.2: *Gérer la migration et minimiser les impacts négatifs de la migration irrégulière*****Co-présidents: Thaïlande et Australie****Membres de l'équipe: Afrique du Sud, Autriche, Belarus, Brésil, Corée, Equateur, Egypte, France, Grèce, Pays-Bas, Royaume-Uni****TABLE RONDE 3: Cohérence politique et institutionnelle et Partenariats**

Coordinateur: Dr Rolph Jenny

TR 3.1: *Consolider les données et les outils de recherche sur la migration et le développement***Co-présidents: Argentine et Finlande****Membres de l'équipe: Mexique, Maroc, Sénégal, Turquie, CNUCED****TR 3.2: *Cohérence politique et institutionnelle sur la migration et le développement au sein du Gouvernement*****Co-présidents: Suisse et Indonésie****Membres de l'équipe: Afrique du Sud, Argentine, Australie, Espagne, France, Ghana, Inde, Sri Lanka, Suède, Royaume-Uni, Thaïlande.****TR 3.3: *Processus consultatifs régionaux, forums consultatifs interrégionaux et organisations régionales et processus d'intégration économique dans le contexte de la migration et du développement***

Co-présidents: France et Brésil

Membres de l'équipe: Afrique du Sud, Argentine, Australie, Espagne, EAU, Ghana, Inde, Indonésie, Thaïlande.

ANNEXE 3**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES À L'ORGANISATION PAR LES PHILIPPINES**

| Donateur | Montant | Affectation |
|----------------------|----------------|---|
| Pays | | |
| Australie | USD 20'000 | Frais de conseil |
| Pays-Bas | EUR 285'000 | Pas d'affectation |
| Norvège | EUR 100'000 | Participation des PMA |
| Royaume-Uni | GBP 35'000 | Participation des PMA |
| Suisse | CHF 230'000 | Activités préparatoires/Frais de conseil |
| Suède | SEK 700'000 | Participation des PMA |
| Belgique (via l'OIM) | EUR 100'000 | Participation de BDP/Services de conférence |
| Grèce | EUR 100'000 | Evénements préparatoires/pas d'affectation |
| Danemark | EUR 100'000 | Pas d'affectation |
| Irlande | EUR 100'000 | Pas d'affectation |
| Espagne | EUR 100'000 | Pas d'affectation |
| Autres | | |
| Groupe des Pays ACP | EUR 200'000 | Participation des pays ACP |
| Fondation MacArthur | USD 236'000 | Participation des PMA |

ANNEXE 4

PROGRAMME DES JOURNÉES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
27-28 octobre 2008

| | |
|---|---|
| <p><i>Journées de la société civile du FMMD</i></p> <p>PROTÉGER ET RENFORCER LA CAPACITÉ DES MIGRANTS POUR LE DÉVELOPPEMENT</p> <p>27-28 octobre 2008</p> <p>Philippine International Convention Center, Manille, Philippines</p> | |
| <u>Dimanche 26 octobre</u> | |
| 10h00 – 19h00 | Enregistrement des participants / délégués <i>The Heritage Hotel Manila</i> |
| 17h30 – 19h30 | Réception de bienvenue <i>Grand Ballroom, The Heritage Hotel Manila</i> |
| <p><u>Lundi 27 octobre</u> <i>Toutes les sessions auront lieu au 2^{ème} étage du Secretariat Building, Philippine International Convention Center, sauf indication contraire.</i></p> | |
| 07h30 – 08h30 | Enregistrement <i>Lobby, Secretariat Building</i> |
| 08h30 – 09h30 | <p>Session plénière d'ouverture <i>Salles de réunion 2 et 3, Secretariat Building</i></p> <p>Cérémonie d'ouverture des Journées de la société civile du FMMD 2008</p> <p>Message de bienvenue: JAIME AUGUSTO ZOBEL DE AYALA Président et CEO d'Ayala Corporation Co-Vice Président d'Ayala Foundation, Inc.</p> <p>Allocution d'ouverture: SHARAN BURROW, Présidente de la Conférence Présidente de la Confédération Syndicale Internationale</p> <p>Rapport sur les Journées de la société civile de Bruxelles 2007 FRANCOISE PISSART Directrice, Fondation du Roi Baudouin</p> |

| | |
|---------------|--|
| 09h30 – 10h15 | <p><u>Session plénière:</u></p> <p><i>Salles de réunion 2 et 3, Secretariat Building</i></p> <p>Table ronde 1: Migration, Développement et Droits de l'Homme Orateur: MANOLO ABELLA Conseiller technique principal Programme asiatique sur la gestion de la migration de la main-d'œuvre Organisation Internationale du Travail</p> <p>Table ronde 2: La migration sûre et légale peut contribuer à atteindre des impacts plus forts en matière de développement</p> <p>Orateur: KHALID KOSER <i>Fellow</i>, Politique étrangère Directeur adjoint du Projet Brookings-Bern sur le déplacement interne Brookings Institute</p> <p>Table ronde 3: Cohérence politique et institutionnelle et Partenariats</p> <p>Orateur: SUSAN MARTIN Directrice de l'Institut pour l'étude des migrations Internationales Herzberg Professor of International Migration, Georgetown University</p> |
| 10h15 – 10h30 | <p>Pause rafraîchissements</p> <p>Delegates Lounge, Secretariat Building</p> |

| | |
|---------------|---|
| 10h30 – 12h00 | <p><u>Ateliers parallèles</u></p> <p>Les voix des régions: Perspectives régionales, fondements essentiels et recommandations sur la migration internationale et le développement</p> <p>Ces ateliers aborderont les préoccupations spécifiques des principales régions de migrants dans le monde. Les discussions se concentreront notamment sur des thèmes tels que le rôle des femmes migrantes et les risques qu'elles courent, les familles laissées derrière, l'exploitation des envois de fonds en faveur du développement. Elles évoqueront en outre les dynamiques des flux migratoires intra et extra-régionaux, comme les tendances Sud-Nord et Sud-Sud, et leur impact sur le développement.</p> <p>1. Asie/Pacifique / Moyen-Orient (Salle de réunion 5)</p> <p>Présidente: ELLENE SANA Executive Director, Center for Migrant Advocacy, Philippines</p> <p>2. Afrique / Europe (Salle de réunion 6)</p> <p>Président: ADERANTI ADEPOJU Coordinateur du Réseau de recherche sur la migration en Afrique (NOMRA)</p> <p>3. Pays d'Amérique et des Caraïbes (Salle de réunion 2)</p> <p>Président OSCAR CHACON Directeur exécutif, NALAAC (National Alliance of Latin American and Caribbean communities)</p> |
| 12h00 – 13h30 | <p>Lunch <i>Banquet Hall, Secretariat Building</i></p> <p>Thème Travailleur migrant: un partenaire du développement dans les pays d'origine et d'accueil</p> <p>Président: FR. EDWIN CORROS Secrétaire exécutif, Episcopal Commission for the Pastoral Care of Migrants and Itinerant People, Catholic Bishops' Conference of the Philippines Membre du Comité d'organisation philippin</p> <p>Orateurs: OSCAR CHACON Directeur exécutif, NALAAC (National Alliance of Latin American and Caribbean Communities)</p> <p>CHUKWU-EMEKA CHIKEZIE Directeur exécutif, Fondation africaine pour le Développement</p> |
| 13h30 – 15h30 | <u>Sessions de table ronde</u> |

| | | |
|--|--|---|
| <p>1. Protéger les droits des migrants – une responsabilité partagée</p> <p>Salle de réunion 5</p> <p>Présidente: NISHA VARIA Senior Researcher Division des Droits des femmes Human Rights Watch</p> <p><i>Personnes ressources:</i></p> <p>PATRICIA STO. TOMAS Ex-Secrétaire d'Etat au travail et à l'emploi, Philippines <i>Présidente, Development Bank of the Philippines</i></p> <p>HAMIDOU BA Expert en migrations internationales, Fondation des émigrés sénégalais</p> <p>ROLA ABIMOURCHED Chercheuse à l'Institut pour l'étude des migrations internationales Georgetown University</p> | <p>2.1 Accroître les possibilités de la migration légale Salle de réunion 6</p> <p>Présidente: SOFI TAYLOR Fondatrice et coordinatrice de Unison Overseas Nurses Network, Royaume-Uni</p> <p><i>Personnes ressources:</i></p> <p>PHILIP MARTIN Professeur, Agricultural and Resource Economics <i>University of California at Davis</i></p> <p>GRAEME HUGO University Professorial Research Fellow and Professor of Geography Director of the National Centre for Social Applications of GIS <i>The University of Adelaide, Australie</i></p> <p>LAWRENCE DACUYCUY <i>Président, Department of Economics</i> <i>De La Salle University – Manille, Philippines</i></p> | <p>3.1 Consolider les données et les outils de recherche sur la migration et le développement Salle de réunion 2</p> <p>Président: LEONIR CHIARELLO Executive Director and Head of Policy Scalabrini International Migration Network</p> <p><i>Personnes ressources:</i></p> <p>RICHARD BLACK Co-Directeur, Sussex Centre for Migration Research Professor of Human Geography, University of Sussex</p> <p>MICHAEL CLEMENS Research Fellow, Center for Global Development</p> <p>ANDREA ROSSI <i>Research Fellow, Sussex Centre for Migration Research, University of Sussex</i></p> |
| <p>15h30 – 15h45</p> <p>Pause rafraîchissements <i>Delegates Lounge, Secretariat Building</i></p> | | |
| <p>15h45 – 17h45</p> <p><u>Sessions de table ronde</u></p> | | |

| | |
|--|--|
| <p>08h00 – 10h00</p> <p><u>Sessions de table ronde</u></p> <p>3.3. Processus consultatifs régionaux (PCR) dans le contexte de la migration et du développement</p> <p>Salle de réunion 6</p> <p>Président: WILLIAM GOIS Coordinateur régional Forum des Migrants en Asie</p> <p>Personnes ressources:</p> <p>MICHELE KLEIN SOLOMON Directrice du Département Politique et Recherche en matière migratoire et Communications Organisation internationale pour les Migrations</p> <p>JOHN BINGHAM Head of Policy International Catholic Migration Commission</p> | <p>08h00 – 10h00</p> <p><u>Atelier</u></p> <p>La migration internationale au service des travailleurs et des entreprises: les meilleures pratiques dans le monde professionnel et des affaires</p> <p><i>Salle de réunion 5</i></p> <p>Président: RICHARD EVANS Country Manager Manpower, Inc. Philippines</p> <p>"Le rôle des équipages étrangers dans le maintien de la viabilité de l'industrie maritime japonaise"</p> <p>Orateur: YOJI FUJISAWA Président, All Japan Seamen's Union</p> <p>"Les enseignements à tirer de l'industrie mondiale du transport maritime: l'expérience japonaise"</p> <p>Orateur: CAPT. TAKAO MANJI Président, International Mariners Management Association of Japan</p> <p>L'industrie maritime mondiale est un secteur auto-réglementé qui veille aux intérêts tant de ses travailleurs que de ses entreprises. Cette session se concentrera sur la façon dont les armateurs, les exploitants de navires et les marins travaillent main dans la main pour mettre sur pied et soutenir une industrie vitale qui existe depuis des siècles, en fait depuis les débuts du commerce international.</p> <p>"Le recrutement éthique dans le secteur de la santé"</p> <p>Orateur: MAY MAYOR Présidente, Philippine Nurses Association of America</p> <p>Les pressions qui pèsent sur les systèmes de santé dans les pays développés du fait de l'évolution démographique contraignent de nombreux systèmes de santé à recruter des professionnels de la santé dans les pays en développement. Qu'est-ce qui est fait pour veiller au respect de pratiques de recrutement éthiques pour la protection des travailleurs migrants de la santé.</p> |
| <p>10h00 – 10h30</p> <p>Pause rafraîchissements <i>Delegates Lounge, Secretariat Building</i></p> | |

| | |
|---------------|---|
| 10h30 – 13h00 | <p><u>Session plénière</u> <i>Salles de réunion 2 et 3, Secretariat Building</i></p> <p>Les suites du FMMD: du playdoyer à l'élaboration de politiques et à l'action</p> <p>Présidente: SHARAN BURROW</p> <p>Message: JONATHAN FANTON Président, Fondation MacArthur</p> <p>Présentations de l'ensemble des sessions de table ronde et ateliers sur les Voix des Régions et la meilleure pratique commerciale internationale. Conclusions et Recommandations.</p> <p>Suivra une discussion sur les Etapes suivantes et l'Avenir du FMMD</p> |
| 13h00 – 15h00 | <p>Lunch <i>Banquet Hall, Secretariat Building</i></p> <p>Communication et connexion: renforcer les capacités des migrants pour le développement</p> <p><i>Présidente:</i> DORIS MAGSAYSAY – HO Présidente & Chief Executive Officer, Magsaysay Maritime Corporation Membre du Comité d'organisation philippin</p> <p><i>Orateurs:</i> LORI FORMAN Regional Director, Community Affairs, Asie-Pacifique, Grande Chine et Japon Microsoft</p> <p>MANUEL OROZCO Director of Remittances and Development Inter-American Dialogue</p> |

| | |
|---------------|--|
| 15h00 – 17h30 | <p>Session plénière de clôture <i>Salles de réunion 2 et 3, Secretariat Building</i></p> <p>L'interface entre la société civile et le Gouvernement</p> <p>Co-présidents: SHARAN BURROW</p> <p>ESTEBAN CONEJOS Sous-secrétaire au Département des Affaires étrangères, Philippines Président, Comité de pilotage du FMMD</p> <p>Discussion plénière et Forum ouvert avec la société civile et les délégués du Gouvernement. Réponse du Gouvernement</p> <p>Remarques de conclusion: SHARAN BURROW</p> <p>Passation officielle des Journées de la société civile du FMMD de la Fondation Ayala (Convenor, Journées de la société civile 2008) à la Fondation Onassis (Convenor, Journées de la société civile 2009) avec la Fondation du Roi Baudouin (Convenor, Journées de la société civile 2007).</p> |
| 17h30 – 19h30 | <p>Réception d'adieu <i>Executive Lounge</i></p> |

ANNEXE 5

RAPPORT DE LA RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**Forum mondial sur la Migration et le Développement
Dialogue de la société civile
Manille 2008**

220 délégués venus du monde entier, représentant les préoccupations de quelque 200 millions de migrants, se sont réunis lors du deuxième Forum mondial sur la Migration et le Développement à Manille pour parler des droits et de la protection des migrants, de l'extension de voies légales de migration et du défi à relever en matière de cohérence au sein des nations et par delà les frontières.

Nos délibérations se sont déroulées dans un contexte particulièrement chahuté: en pleine crise financière mondiale, à laquelle tous les gouvernements du monde tentent de trouver des réponses, avec la menace du changement climatique et sur fond de politiques migratoires de plus en plus restrictives dans bon nombre de régions.

Selon nous, le défi de développer une architecture globale pour la reconnaissance, le respect, les droits et la protection des migrants relève de la responsabilité des Nations Unies et n'est pas moins urgent que la nécessité d'une gouvernance mondiale plus transparente du système financier ou que celle de réduire les émissions de CO². D'après l'OIT, quelque 20 millions de travailleurs vont perdre leur emploi suite au ralentissement économique et 100 millions de personnes viendront grossir les rangs de ceux qui luttent pour vivre avec moins de 2 dollars par jour. De nombreux travailleurs migrants seront affectés et leurs familles compteront parmi les nouveaux pauvres.

Nous devons œuvrer pour que toute migration constitue un choix, effectué en toute liberté et connaissance de cause.

La migration volontaire peut contribuer de manière conséquente au développement, mais nous sommes tous conscients que la migration ne remplace pas la politique de développement et ne saurait être utilisée comme un substitut. Les gouvernements ont une obligation de créer un cadre de lois, de politiques et d'institutions permettant la réalisation de ce potentiel positif. Par dessus tout, les gouvernements des pays d'origine des migrants doivent éviter que les bénéfices financiers à court terme de l'émigration – envois de fonds – ne les détournent de l'impératif de poursuivre un développement durable dont le credo est de renforcer la capacité de la population à migrer uniquement par choix. Pour leur part, les gouvernements des pays de destination ne devraient pas utiliser la politique de développement – ou l'aide au développement – comme un instrument d'application des lois. Dans un monde de plus en plus intégré, la migration peut être bénéfique pour les pays d'origine et de destination aussi bien que pour la population qui migre par choix.

Principales recommandations:

- Tous les gouvernements sont priés de prendre en compte les avantages de la migration et de résister à la tentation de réduire le nombre de migrants dans les circonstances économiques actuelles.
- Il est demandé aux gouvernements de reconnaître la nécessité de développer une architecture globale pour garantir une approche de la migration basée sur les droits. Nous leur demandons par ailleurs de prier les Nations Unies de replacer le FMMD dans le cadre de son mandat formel.
- Les gouvernements doivent réaffirmer leur engagement envers le développement en fixant comme priorités la réalisation des OMD, le plein emploi et la possibilité d'avoir un travail décent.

La délégation de la société civile s'est penchée sur les thèmes mêmes que les gouvernements vont aborder ces prochains jours. Il est impossible de résumer nos délibérations dans le présent rapport mais un compte

rendu beaucoup plus complet peut être consulté sur le site Internet GFMD 2008.org. Nous présentons un compte rendu des principales recommandations, auquel sont intégrés les contenus des ateliers régionaux, et nous vous demandons d'en tenir compte dans vos délibérations.

Session 1.1 Protéger les droits des migrants – une responsabilité partagée

Principales recommandations

Les gouvernements devraient:

- ratifier et appliquer les traités de base des Nations Unies sur les droits de l'homme qui préconisent l'égalité de traitement et la protection des migrants. Cela concerne notamment la Convention internationale sur la Protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles et les conventions de l'OIT n° 97 et 143.
- harmoniser les lois et les politiques migratoires nationales avec les normes en vigueur en matière de droits de l'homme et de main-d'œuvre internationale et veiller au respect de toute une série de droits, notamment le droit à la santé, à l'éducation et à la liberté d'association.
- reconnaître que la liberté d'association s'applique à tous les travailleurs, y compris les migrants, quel que soit leur statut.
- réaffirmer et renforcer les mesures de protection de l'unité familiale, pas seulement en tant que droit en soi mais aussi en tant que valeur pratique, reconnue et essentielle au développement humain, à l'intégration et à la cohésion sociale. Une attention particulière doit être portée - et des solutions trouvées – de toute urgence aux problèmes:
 1. des coûts sociaux que fait peser la séparation induite par la migration à long terme sur les familles, en particulier les millions d'enfants "laissés pour compte", et
 2. des effets de politiques d'immigration qui désunissent les familles, conduisant de plus en plus à appliquer aveuglément la loi sans tenir compte des familles et une tendance à traiter les migrants, surtout les moins qualifiés, comme de simples travailleurs "temporaires" – c'est-à-dire privés de droits familiaux – y compris ceux dont on a besoin pour des raisons structurelles et qui sont embauchés pour des emplois à long terme.
- s'inquiéter des conditions inacceptables, souvent inhumaines, des employés de maison, et
 3. veiller à ce que le droit national du travail assure une protection totale aux employés de maison.
 4. établir un cadre juridique en cas de plainte permettant une action immédiate et une réparation rapide et appropriée des torts subis
 5. soutenir le travail en cours de l'OIT et œuvrer à l'obtention d'un consensus aboutissant à l'adoption d'une Convention pour les employés de maison en 2011.
- développer un langage standard concernant les droits et la protection des migrants dans le cadre des accords bilatéraux et multilatéraux.
- combattre la criminalisation des migrants sans papiers et porter une attention particulière aux risques qui menacent les femmes migrantes, parmi lesquels la traite.
- s'engager à investir dans le développement à long terme, par exemple en créant des opportunités de travail décent au niveau local, permettant ainsi à chaque individu de migrer réellement par choix et non par nécessité.
- avoir conscience du nombre incroyablement élevé d'enfants impliqués, et

1. veiller à ce que les enfants migrants puissent faire valoir la totalité de leurs droits, y compris l'accès aux services de santé et d'éducation, quel que soit leur statut.
2. mettre en œuvre un moratoire sur la détention et la déportation d'enfants migrants, et
3. garantir l'accès de tous les enfants migrants à une déclaration de naissance et au droit à la nationalité.

Session 1.2 Renforcer la capacité des migrants et de la diaspora afin de contribuer au développement

Principales recommandations

Tous les gouvernements devraient:

- reconnaître la voix et la contribution des organisations de migrants et de la diaspora dans leurs politiques de développement car ils contribuent grandement au développement de leurs pays d'origine et de destination.
- allouer les fonds appropriés pour permettre aux organisations de migrants et à la diaspora de contribuer encore plus efficacement.
- faciliter le transfert et réduire le coût des envois de fonds de tous les migrants au travers de canaux formels.
- améliorer l'accès à l'information pour les pays d'origine en ce qui concerne la distribution des compétences de ses migrants et de la diaspora de manière à faciliter et à accroître le niveau actuel de contribution en faveur du pays d'origine.
- revoir les politiques et les lois d'immigration dans les pays de destination afin de permettre aux migrants de retourner temporairement dans leur pays d'origine pour utiliser leur savoir-faire au bénéfice du pays d'origine autant que du pays de destination.

2.1 et 2.2 Accroître les possibilités de la migration légale et Gérer la migration et minimiser les impacts négatifs de la migration irrégulière

Principales recommandations

- Les questions de migration et de développement devraient être séparées de celles liées à la sécurité nationale, qui non seulement tendent à criminaliser les migrants et leurs familles (y compris les enfants), mais permettent aussi la discrimination, l'exploitation et la déshumanisation des migrants. L'ordre du jour devrait plutôt être recentré sur les questions de développement et des droits fondamentaux.
- Les gouvernements et la société dans son ensemble devraient reconnaître et encourager les contributions des migrants aux pays de destination. Cela aurait pour corollaire que les politiques soient basées sur le principe de la réciprocité entre les pays d'origine et de destination.
- Tout individu a droit à un emploi décent. Les gouvernements devraient élargir les canaux pour la migration régulière, en reconnaissant leur propre pénurie de main-d'œuvre et en accueillant la demande de migrants en quête désespérée d'offres d'emploi.
- Des programmes permanents de régularisation devraient être mis en place pour permettre aux citoyens sans papiers de régulariser leur situation sur la base de critères justes et transparents.
- Toute migration devrait ouvrir la voie à la possibilité d'obtenir, le cas échéant, la citoyenneté pleine et entière dans le pays de destination. Le choix doit être le fondement même de la citoyenneté, avec la possibilité de double nationalité. Celle-ci doit aussi être accordée aux personnes apatrides.

- Tous les travailleurs migrants ont droit à la protection du droit du travail et devraient avoir accès à la réparation et voir leurs torts réparés en cas de transgression. La procédure de règlement des griefs devrait suspendre l'exécution de la déportation ou toute autre mesure administrative.

3.1 Consolider les données et les outils de recherche sur la migration et le développement

Principales recommandations

Les gouvernements devraient:

- accepter leur responsabilité première en matière de collecte des données, tout en reconnaissant le rôle précieux que les organisations de la société civile peuvent jouer en 1) comblant les lacunes existantes en matière de données et 2) en présentant des critiques constructives à l'égard des données gouvernementales.
- reconnaître l'importance de la conservation et du partage des données afin de fournir une image complète des questions de migration et de développement.
- en collaboration avec les organisations internationales faciliter la collecte de données dans les pays d'origine et de destination, y compris des données décomposées en fonction du sexe.

Les gouvernements devraient:

- **Améliorer l'accès aux données**
 - ✓ Favoriser l'accès aux micro-données dans un but de recherche
 - ✓ Renforcer le partage et l'accès aux données Nord-Sud
 - ✓ Encourager un rôle de bureau central pour la recherche et les données sur la migration
- **Veiller à l'engagement accru de la société civile dans la collecte de données:**
 - ✓ Faire preuve d'une plus grande rigueur dans la manière de collecter et d'utiliser les données;
 - ✓ Renforcer les liens et les partenariats avec les réseaux de recherche et les organisations de la diaspora
- **Traiter le manque de données sur des questions "délicates", telles que:**
 - ✓ les décès aux frontières, le racisme constaté aux frontières.
 - ✓ Des groupes spécifiques de migrants: enfants, femmes, main-d'œuvre infantine, engagée de force, victime de la traite, et migrants internes.

3.2 Cohérence politique et institutionnelle en matière de migration et de développement au sein du Gouvernement

Principales recommandations

Pour une meilleure coordination et cohérence institutionnelles, les gouvernements doivent:

- assurer un dialogue structuré entre les entités gouvernementales qui traitent de la migration, notamment les ministères de l'immigration, du travail, des affaires étrangères, de la santé et de la justice, et entre les branches du gouvernement chargées de l'application des lois, de l'exécution et de la formulation des politiques.
- agir de manière coordonnée pour structurer au mieux le dialogue et la coopération entre les agences internationales concernées.
- Les gouvernements devraient veiller à la mise en conformité des lois nationales, des accords bilatéraux et multilatéraux avec les normes en matière de droits humains et du travail.
- Les gouvernements devraient adopter des politiques visant à étendre la sécurité sociale et à garantir la portabilité des droits des travailleurs migrants au travers d'accords bilatéraux.

- L'Union européenne devrait reconsidérer les dispositions de la Directive de l'UE sur les retours qui entre en conflit avec les droits humains fondamentaux des migrants et de leurs enfants, particulièrement en ce qui concerne les délais de détention, de déportation et autres mesures de répression.
- Tous les gouvernements sont priés d'éviter la détention de réfugiés, de requérants d'asile et de migrants, d'envisager et de mettre en œuvre des solutions alternatives à la détention et de ne jamais placer certains groupes, comme les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants, les victimes survivantes de torture, d'abus et de traumatismes, les personnes âgées, handicapées ou souffrant de graves problèmes de santé, en détention.
- Les programmes de migration temporaire de la main-d'œuvre doivent être reformulés en conformité avec une approche basée sur les droits.

Les gouvernements devraient s'inquiéter de la dislocation sociale et des violations toujours plus fréquentes des droits humains et syndicaux fondamentaux des migrants dans le cadre de programmes de travail temporaire. Ces derniers ne devraient être utilisés que pour répondre à des pénuries provisoires reconnues sur le marché du travail, assurer la protection des droits des migrants et reposer sur un choix véritable.

Ces programmes ne devraient pas être utilisés comme un moyen de priver les travailleurs de leurs droits et prérogatives, en remplacement d'un emploi permanent ou pour éviter les obligations en termes de sécurité sociale et d'autres protections.

Les travailleurs employés sur une base temporaire devraient jouir des droits à l'égalité de traitement et à l'égalité des chances et, dans la mesure du possible, aux opportunités d'emploi à long terme et à la possibilité d'obtenir la résidence et/ou la nationalité pour ces travailleurs migrants.

3.3. Processus consultatifs régionaux (PCR) dans le contexte de la migration et du développement

Principales recommandations

- Nous prions instamment les gouvernements de travailler avec les CSO à l'élaboration de meilleurs modèles de participation dans les PCR, des modèles qui respectent la diversité.
- De même, nous invitons les gouvernements à appliquer ces modèles aux niveaux national et international. Le défi consiste aujourd'hui à trouver le moyen de relier ces différents niveaux.

Pratiques commerciales: La migration internationale au bénéfice des travailleurs et des entreprises: les meilleures pratiques dans le monde professionnel et des affaires

Principales recommandations

- Nous prions les gouvernements de prendre la structure de gestion globale de l'industrie du transport maritime comme un modèle pouvant être étendu à d'autres secteurs, comme la santé par exemple, particulièrement en ce qui concerne le recrutement, les droits des travailleurs, la sécurité sociale, la sécurité et la santé ainsi que les normes générales en matière de formation.
- Les gouvernements devraient commencer par réglementer le secteur du recrutement via l'octroi de licences, l'application de sanctions conséquentes et l'interdiction du versement de commissions pour les travailleurs migrants. Des dispositions politiques devraient également rendre obligatoires des séances d'information pour les travailleurs migrants, portant notamment sur la préparation culturelle, les attentes, les droits et la protection.

Conclusion

Nous reconnaissons le rôle directeur du Gouvernement des Philippines dans l'élaboration de l'interface entre les représentants du gouvernement et les délégués de la société civile. Cette contribution a été jugée précieuse et nous nous félicitons de l'engagement du Gouvernement.

Quatre innovations significatives ont marqué le programme de la société civile cette année: 1) la tenue sur deux jours au lieu d'un, 2) l'incorporation de données constructives de la part de nombreuses consultations nationales et régionales de la société civile impliquant des milliers de migrants, des ONG, des syndicats et des organisations confessionnelles, 3) l'introduction de trois ateliers baptisés "les voix de la région", chargés de passer en revue les perspectives régionales et 4) la nouvelle interface des représentants des Etats avec la société civile en clôture du programme.

La société civile attend beaucoup de ces innovations qu'elle juge prometteuses. Les participants ont noté les difficultés rencontrées pour assurer le financement des activités préparatoires et post forum qui sont si importantes pour les journées de la société civile.

Nous félicitons le Gouvernement des Pays-Bas pour avoir établi une référence avec leur programme de participation avec les délégués de la société civile dans les activités préparatoires, un briefing de la société civile sur les questions soulevées et l'engagement d'assurer un suivi en 2009.

Il a été encourageant d'entendre un certain nombre de gouvernements, dont la Norvège, la France et l'Australie, manifester un intérêt à travailler avec les représentants de la société civile au niveau national avant le prochain forum et nous invitons les points de contact nationaux à rendre compte de ces processus, des actions en résultant et des progrès accomplis en 2009.

L'engagement de votre président, M. Esteban Conejos, à assurer le suivi des résultats du FMMD tout au long de 2009 nous rend confiants dans l'accomplissement de progrès.

Je tiens à remercier le représentant du gouvernement des EAU, un nouveau participant, pour son empressement à partager son optimisme quant au rôle favorable du dialogue avec les pays d'envoi sur la protection des droits des migrants.

Dans cet esprit, nous invitons les gouvernements à envisager un jour entier de discussion partagée sur les thèmes clés lors du FMMD de 2009.

Enfin, je tiens à souligner la générosité de nos hôtes et des Fondations Ayala et MacArthur, le travail de l'IAC, le soutien et les efforts considérables du Gouvernement des Philippines, en particulier ceux du président en exercice.

Les migrants et leurs familles vivent près de chez nous, prennent soin de nos enfants, contribuent à nos économies, paient des impôts et jouent un rôle de soutien pour les familles dans leur pays d'origine.

Nous sommes fiers d'avoir eu l'occasion de représenter et de défendre les travailleurs migrants, de lever le voile sur leur invisibilité et d'appeler au respect et à la reconnaissance des droits sur lesquels repose la garantie du choix de migrer et l'assurance d'être traité sur un pied d'égalité.

Nous sommes prêts à travailler en partenariat avec les gouvernements à tous les niveaux pour assurer une meilleure cohérence, trouver des mécanismes pour renforcer les droits et soutenir l'ouverture de possibilités de migration régulière.

ANNEXE 6

PROGRAMME DU FMMD 2008 DE MANILLE

Ordre du jour de la Réunion gouvernementale

29-30 Octobre, 2008
Manille

Mercredi 29 octobre 2008

07h30 – 08h45 Enregistrement au lieu de réunion

*Lieu: Registration Counter, Delegation Building
Philippine International Convention Center (PICC)
CCP Complex, Roxas Boulevard, Metro Manila*

Session plénière

*Plenary Hall, Philippine International Convention Center (PICC)
CCP Complex, Roxas Boulevard, Metro Manila*

09h00 – 10h00 Session d'ouverture

Appel

L'Hon. Esteban B. Conejos, Jr.

Président, Deuxième réunion du FMMD

Discours d'introduction à la discussion générale

S.E. Saqr Ghobash, Ministre du Travail, Emirats Arabes Unis

S.E. l'Ambassadeur Rudi Veestraeten, Envoyé spécial pour l'Immigration et l'Asile, Belgique

L'Hon. Marianito Roque, Secrétaire au Département du Travail et de l'Emploi, Philippines

S.E. Sir John Kaputin, Secrétaire général, Secrétariat du Groupe d'Etats ACP

M. William Lacy Swing, Directeur général, Organisation internationale pour les Migrations, pour le compte du

Groupe mondial sur la Migration (GMM)

Discussion générale

L'Hon. Esteban B. Conejos, Jr.

Président, Deuxième réunion du FMMD

S.E. l'Ambassadeur Rudi Veestraeten

Co-président

Envoyé spécial pour l'Immigration et l'Asile, Belgique

L'Hon. Athanassios Nakos

Co-président

Vice-Ministre de l'Intérieur

République de Grèce

10h00 – 11h00 Cérémonie d'ouverture

Discours de bienvenue

L'Hon. Dr Alberto G. Romulo

Secrétaire des Affaires étrangères, République des Philippines

Allocution d'ouverture

S.E. Ban Ki-moon

Secrétaire général des Nations Unies

Discours inaugural

S.E. Gloria Macapagal-Arroyo

Présidente de la République des Philippines

11h00 – 11h20 Pause café

11h20 – 12h30 Discussion générale (suite)

12h30 – 13h00 Rapport de la réunion de la société civile

Mme Sharan Burrow
Présidente, Réunion de la société civile

13h00 – 15h00 **Lunch organisé par le Gouvernement des Philippines**
Lieu: Reception Hall, Philippine International Convention Center (PICC)

15h00 – 18h00 **Sessions de table ronde**

Table ronde 1: Migration, Développement et Droits de l'Homme

Session 1.1: **Protéger les droits des migrants – une responsabilité partagée**

Lieu: Summit Hall C, Delegation Building, PICC
Salle d'audition: Salle de réunion 10, Delegation Building, PICC

Coordinatrice: **Mme Estrella Lajom Roman**

Co-présidents:

- **L'Hon. Esteban B. Conejos, Jr.**
Président, Deuxième réunion du FMMD
- **M. Yousuf Abdelghani**
Sous-secrétaire adj. pour la Stratégie
Ministère du Travail
Emirats Arabes Unis

Intervenants:

Orateurs:

- **Mme Rosalinda Baldoz**
Sous-secrétaire
Département du Travail et de l'Emploi
République des Philippines
- **M. Alex Zalami**
Conseiller du Ministre du Travail
Emirats Arabes Unis
- **M. Richard Perruchoud**
Conseiller juridique et Directeur, Département du Droit international de la Migration
Organisation internationale pour les Migrations
Genève, Suisse

Discutants:

- **S.E. la Ministre Lorena Escudero**
Présidence de la République
Secrétariat National des Migrants
Quito, Equateur
- **Mme Astrid Helle Ajamay**
Coordinatrice pour la Migration et le Développement
Ministère des Affaires étrangères
Oslo, Norvège

Rapporteurs:

- **S.E. l'Ambassadeur Ali Saleh Mourad**
Deputy Assistant Foreign Minister for Consular Affairs

and Migration, Ministère des Affaires étrangères,
Le Caire, Egypte

- **M. Ibrahim Awad**
Directeur, MIGRANT
Organisation Internationale du Travail (OIT)
Genève, Suisse

Table ronde 2: La migration sûre et régulière peut contribuer à atteindre des impacts plus forts en matière de développement

Session 2.1: **Accroître les possibilités de la migration régulière**
Lieu: Summit Hall D, Delegation Building, PICC
Salle d'audition: Salle de réunion 11, Delegation Building, PICC

Coordinatrice: **Dr Irena Omelaniuk**

Co-présidents:

- **Dr Hamid Rashid**
Directeur général
Ministère des Affaires étrangères
Dhaka, Bangladesh
- **M. Brian Grant**
Directeur général
Citizenship and Immigration Canada
Ottawa, Canada

Intervenants:

- **S.E. l'Ambassadeur Youssef Amrani**
Directeur général
Ministère des Affaires étrangères
Rabat, Maroc
- **Mme Marta Rodriguez Tarduchy**
Directrice générale pour l'Immigration
Ministère du Travail
Madrid, Espagne
- **Mme K. Fong Weng-Poorun**
Secrétaire permanente
Bureau du Premier Ministre
Affaires intérieures
Port Louis, Ile Maurice
- **Mme Eva Akerman-Börje**
Directrice
Département chargé des politiques migratoires et de l'asile
Ministère de la Justice
Stockholm, Suède
- **M. Kristof Tamas**
Responsable de la politique
Directorat général pour la Justice, la Liberté et la Sécurité
Commission européenne
Bruxelles, Belgique
- **Prof. Philip Martin**
Président
UC Comparative Immigration and Integration Program
Davis, Californie, Etats-Unis

Table ronde 3: **Cohérence politique et institutionnelle et Partenariats**

Session 3.1: Consolider les données et les outils de recherche sur la migration et le développement

Lieu: Summit Hall E, Delegation Building, PICC

Salle d'audition: Salle de réunion 12, Delegation Building, PICC

Coordinateur: **Dr Rolph K. Jenny**

Co-présidents:

- **Mme Marjatta Rasi**
Sous-secrétaire d'Etat
Ministère des Affaires étrangères
Helsinki, Finlande
- **S.E. l'Ambassadeur Felix Cordova Moyano**
Directeur général des Affaires consulaires
Ministère des Affaires étrangères
Buenos Aires, Argentine

Intervenants:

- **M. Abdellatif Lfarakh**
Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques
Haut Commissariat au Plan
Rabat, Maroc
- **Prof. Lelio Marmora**
Director of Master Studies on International Migration Policies
Université de Buenos Aires
Buenos Aires, Argentine

Rapporteur:

- **Dr Danny Sriskandarajah**
Directeur
Institute for Public Policy Research (IPPR)
Londres, Royaume-Uni

18h30

Dîner de réception organisé par le Président en exercice

Lieu: Reception Hall, PICC

Jeudi 30 octobre 2008

08h00 – 09h00 Réunions transversales (organisées sur demande)

Dernier délai d'inscription le 29 octobre à midi, Information Desk

Lieu: Delegation Building, PICC

09h00 – 12h00 Sessions de table ronde

Table ronde 1: **Migration, Développement et Droits de l'Homme**

Session 1.2: Renforcer la capacité des migrants et de la diaspora afin de contribuer au développement

Lieu: Summit Hall C, Delegation Building, PICC

Salle d'audition: Salle de réunion 10, Delegation Building, PICC

Coordinatrice: **Mme Estrella Lajom Roman**

Co-présidents:

- **S.E. l'Ambassadeur Rudi Veestraeten**
Envoyé spécial pour l'Immigration et l'Asile
Royaume de Belgique
- **M. Ernesto Nosthas**
Directeur général des Affaires étrangères pour les Salvadoriens vivant à l'étranger
Ministère des Affaires étrangères
San Salvador, El Salvador

Intervenants:

Orateurs:

- **Dr Elizabeth Adjei**
Directrice, Service d'Immigration du Ghana
Accra, Ghana
- **M. Roméo Matsas**
Programme de Gouvernance mondiale
Egmont Royal Institute for International Relations
Bruxelles, Belgique

Discutants:

- **Dr Volker Ducklau**
Directeur général adjoint
Ministère fédéral pour la Coopération économique et le Développement
Allemagne
- **M. Dilip Ratha**
Banque mondiale
Washington D.C, Etats-Unis
- **M. Akhenaton Al-Madi Oddvar De Leon**
Fondateur et Directeur
The Organization Against Official Discrimination
Oslo, Norvège

Rapporteur:

- **M. Nourredine Gaouaou**
Directeur adjoint pour la Migration
Directorat général pour les Affaires juridiques et consulaires
Ministère des Affaires étrangères
Alger, Algérie

Table ronde 2: La migration sûre et régulière peut contribuer à atteindre des impacts plus forts en matière de développement

Session 2.2: Gérer la migration et minimiser les impacts négatifs de la migration irrégulière

Lieu: Summit Hall D, Delegation Building, PICC

Salle d'audition: Salle de réunion 11, Delegation Building, PICC

Coordinatrice: Dr Irena Omelaniuk

Co-présidents:

- **M. Peter Hughes**
Secrétaire adjoint
Department of Immigration and Citizenship
Canberra, Australie
- **S.E. Mr. Sihanak Phuangketkeow**
Ambassadeur
Mission permanente de la Thaïlande auprès des Nations Unies
Genève, Suisse

Intervenants:

Orateurs:

- **S.E. Mme Nosiviwe Mapisa-Nqakula**
Ministre des Affaires intérieures
Pretoria, République d'Afrique du Sud
- **Mme Eugenia Tsoumani**
Secrétaire générale pour l'Egalité Hommes-Femmes
Ministère de l'Intérieur
Athènes, Grèce

Discutants:

- **M. Robert Visser**
Directeur général pour la Législation, les Affaires internationales et la Migration
Ministère de la Justice
La Haye, Pays-Bas
- **Dr Khalid Koser**
Fellow in Humanitarian Affairs
Directeur adjoint du Projet Brookings-Bern sur le déplacement interne
The Brookings Institution
Washington D.C, Etats-Unis

Rapporteur:

- **S.E. l'Ambassadeur Alfonso López Araujo**
Ambassadeur et Sous-secrétaire pour les Affaires consulaires
Ministère des Affaires étrangères
Quito, Equateur

Table ronde 3: Cohérence politique et institutionnelle et Partenariats

Session 3.2: Cohérence politique et institutionnelle sur la migration et le développement au sein du Gouvernement

Lieu: Summit Hall E, Delegation Building, PICC

Salle d'audition: Salle de réunion 12, Delegation Building, PICC

Coordinateur: Dr Rolph K. Jenny

Co-présidents:

- **S.E. l'Ambassadeur Thomas Greminger**
Chef des Affaires politiques
Division IV Sécurité humaine
Département fédéral des Affaires étrangères
Berne, Suisse
- **S.E. l'Ambassadeur I Gusti Agung Wesaka Puja**
Chargé d'Affaires, Deputy Permanent Representative of Indonesia
Mission permanente de la République d'Indonésie
Genève, Suisse

Intervenants:

- **Mme Eva Akerman-Börje**
Directrice
Division chargée des politiques de migration et d'asile
Ministère de la Justice
Stockholm, Suède
- **Mme Jaifa Mezher El Kareh**
Directrice du Programme Colombia Nos Une (La Colombie nous unit)
Ministère des Affaires étrangères,
Bogota, Colombie

- **Mme Kathleen Ferrier**
Membre du Parlement,
La Haye, Pays-Bas
- **M. Gerhard Sabathil**
Directeur, Directeur général pour les Relations extérieures
Commission européenne
Bruxelles, Belgique

Rapporteur:

- **Prof. Susan Martin**
Directrice, Institut pour l'étude des migrations internationales
Georgetown University
Washington D.C, Etats-Unis

12h00 – 13h30 Lunch organisé par le Gouvernement des Philippines

Lieu: Banquet Hall, PICC

13h30 – 16h00 Sessions de table ronde

Table ronde 3.3: Processus consultatifs régionaux, forums consultatifs interrégionaux et organisations régionales et processus d'intégration économique dans le contexte de la migration et du développement

Lieu: Summit Hall C, Delegation Building, PICC

Salle d'audition: Salle de réunion 10, Delegation Building, PICC

Coordinateur: **Dr Rolph K. Jenny**

Co-présidents:

- **Mme Mitzi Gurgel Valente da Costa**
Directrice du Département de l'Immigration et des Affaires juridiques
Ministère des Relations extérieures
Brasilia, Brésil
- **M. Kacim Kellal**
Chef du service des affaires internationales et du développement solidaire,
Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire
Paris, France

Intervenants:

- **M. Moustapha Ly**
Conseiller du Ministre de l'Intérieur Sénégalais
Dakar, Sénégal
- **M. Patrick Cohen**
Ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire
Paris, France

Rapporteur:

- **Mme Michele Klein Solomon**
Directrice, Politique de Migration, Recherche et Communication
Organisation internationale pour les Migrations (OIM)
Genève, Suisse

Session spéciale: L'Avenir du FMMD

Lieu: Summit Hall D, Delegation Building, PICC

Coordinateur: **M. François Fouinat**

Président: **M. Peter Sutherland**
Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies
pour la Migration et le Développement

Co-présidents:

- **L'Hon. Esteban B. Conejos, Jr.**
Président, Deuxième réunion du FMMD
- **S.E. l'Ambassadeur Rudi Veestraeten**
Envoyé spécial pour l'Immigration et l'Asile
Belgique
- **L'Hon. Athanassios Nakos**
Vice-Ministre de l'Intérieur
République de Grèce

16h00 – 16h15 **Pause**

16h15 – 18h15 **Session plénière**

16.15 – 17.15 Rapports des Tables rondes

Rapporteur général pour la Table ronde 1:

- **Mme Patricia Sto. Tomas**
Présidente, Development Bank of the Philippines
Makati, Philippines

Rapporteur général pour la Table ronde 2:

- **M. Han-Maurits Schaapveld**
Directeur, Département chargé du Mouvement des personnes, de la Migration et des
Affaires étrangères
Ministère des Affaires étrangères
La Haye, Pays-Bas

Rapporteur général pour la Table ronde 3:

- **Mme Judith Macgregor**
Directrice, Directorat pour la Migration
Foreign and Commonwealth Office
Londres, R-U.

17h15 – 17h30

L'Avenir du FMMD

M. Peter Sutherland

Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Migration et le
Développement

17h30 – 17h40

Déclaration du futur Président

L'Hon. Athanassios Nakos

Vice-Ministre de l'Intérieur
République de Grèce

17h40 – 18h00

Conclusions et recommandations finales du Président

L'Hon. Esteban B. Conejos, Jr.

Président, Deuxième réunion du FMMD

18h00 – 18h15

Discours de clôture

S.E. Noli de Castro

Vice-Président de la République des Philippines

19h00 – 21h00

Dîner d'adieu organisé par le Gouvernement des Philippines

Lieu: Hôtel Sofitel, au bord de la piscine

La deuxième réunion du Forum mondial sur la Migration et le Développement est organisée sous la responsabilité du Gouvernement des Philippines en consultation avec M. Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Migration internationale et le Développement.

Le Gouvernement des Philippines tient à remercier les nombreux gouvernements et autres partenaires qui ont pris une part active à la préparation des documents de travail des Tables rondes et des sessions.

Le Gouvernement des Philippines tient également à saluer le soutien reçu de la part des pays et organisations suivants, sous la forme de détachements et/ou de contributions financières: le Commonwealth d'Australie, le Royaume de Belgique, le Royaume du Danemark, la République de Grèce, la République d'Irlande, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume de Norvège, le Royaume d'Espagne, le Royaume de Suède, la Confédération helvétique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Groupe des pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique), l'Organisation Internationale du Travail, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et la Fondation MacArthur (Etats-Unis).



Département des Affaires étrangères
République des Philippines

